

R A P P O R T A N N U E L

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE



COB

*Le présent document de référence a été enregistré auprès
de la Commission des Opérations de Bourse le 20 mai 1996 sous le n° R 96 - 138*

1995



S O M M A I R E

2

LE GROUPE TF1 EN CHIFFRES

4

PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

5

ADMINISTRATION, CONTRÔLE

6

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

8

ORGANIGRAMME DU GROUPE TF1

10

ACTIVITÉS DU GROUPE

12

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

20

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

21

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

23

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 11 JUIN 1996

26

COMPTES CONSOLIDÉS

Bilan 26

Compte de résultat 28

Tableau de financement 29

Annexe 30

38

COMPTES TF1 SA

Bilan 38

Compte de résultat 40

Tableau de financement 41

Annexe 42

53

MARCHÉ ET RENDEMENT DU TITRE

55

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1

58

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

59

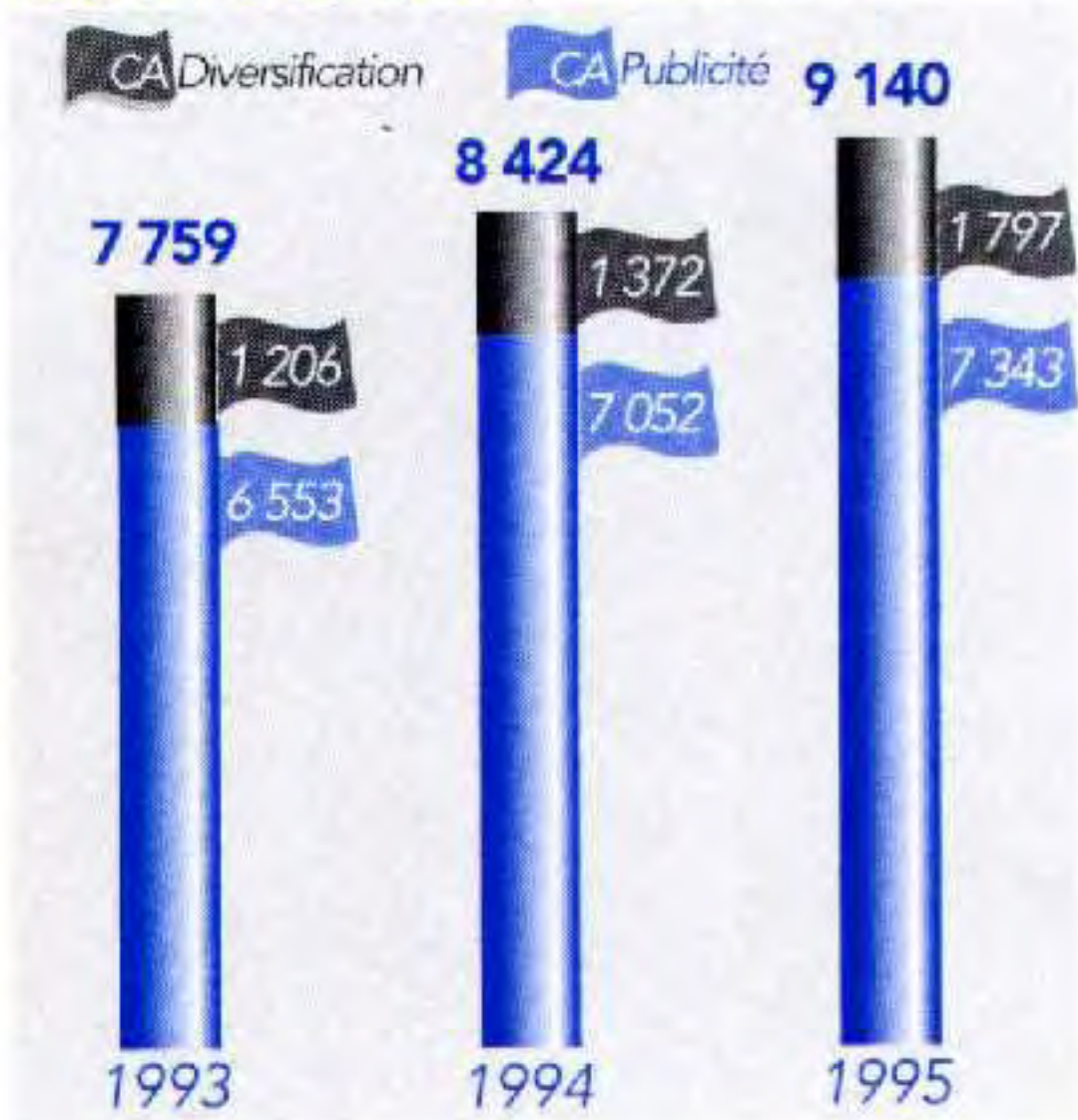
TABLEAU DE PASSAGE

60

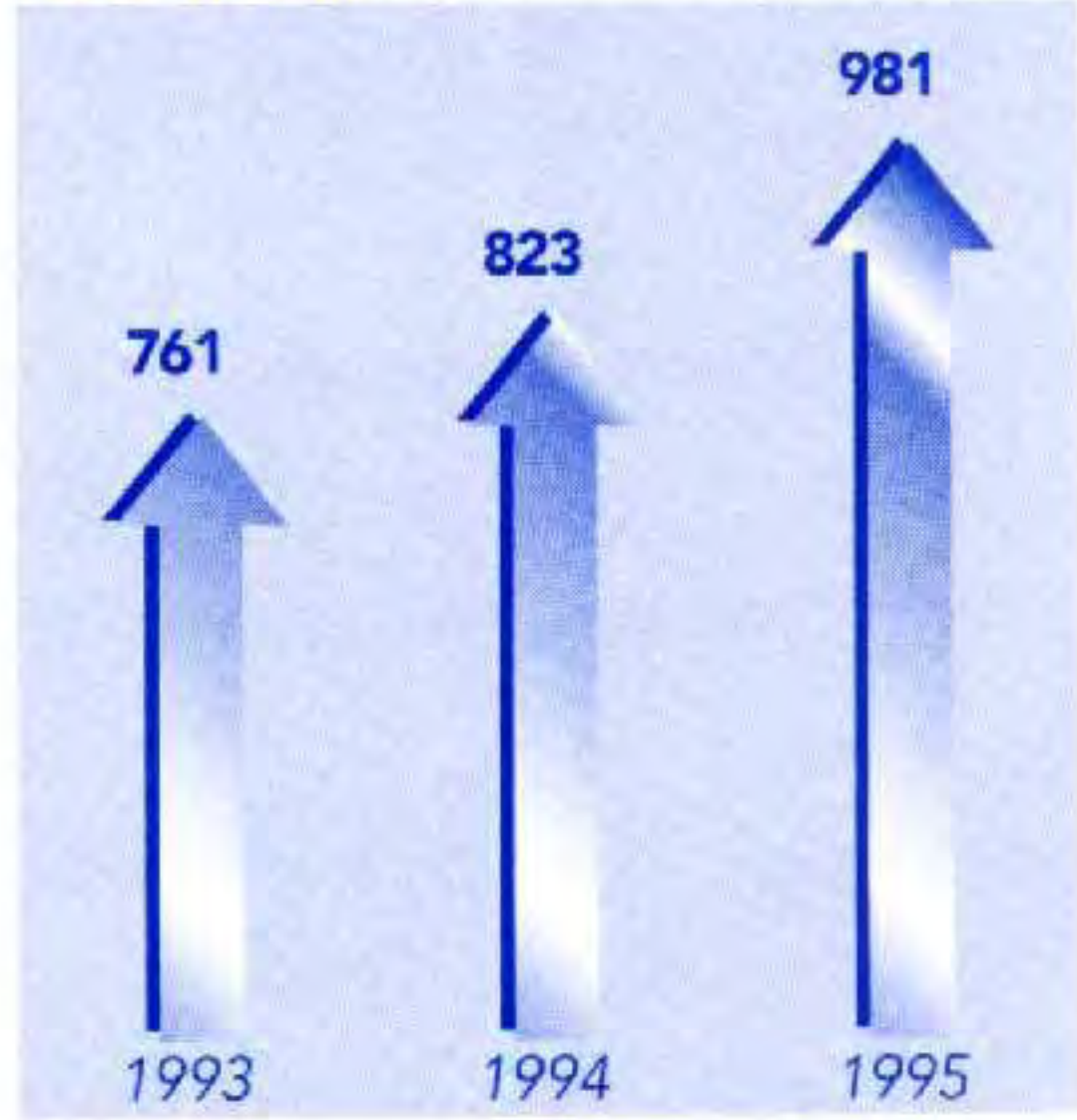
PRÉSENTATION DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

LE GROUPE TF1 EN CHIFFRES

Chiffre d'affaires (en millions de francs)



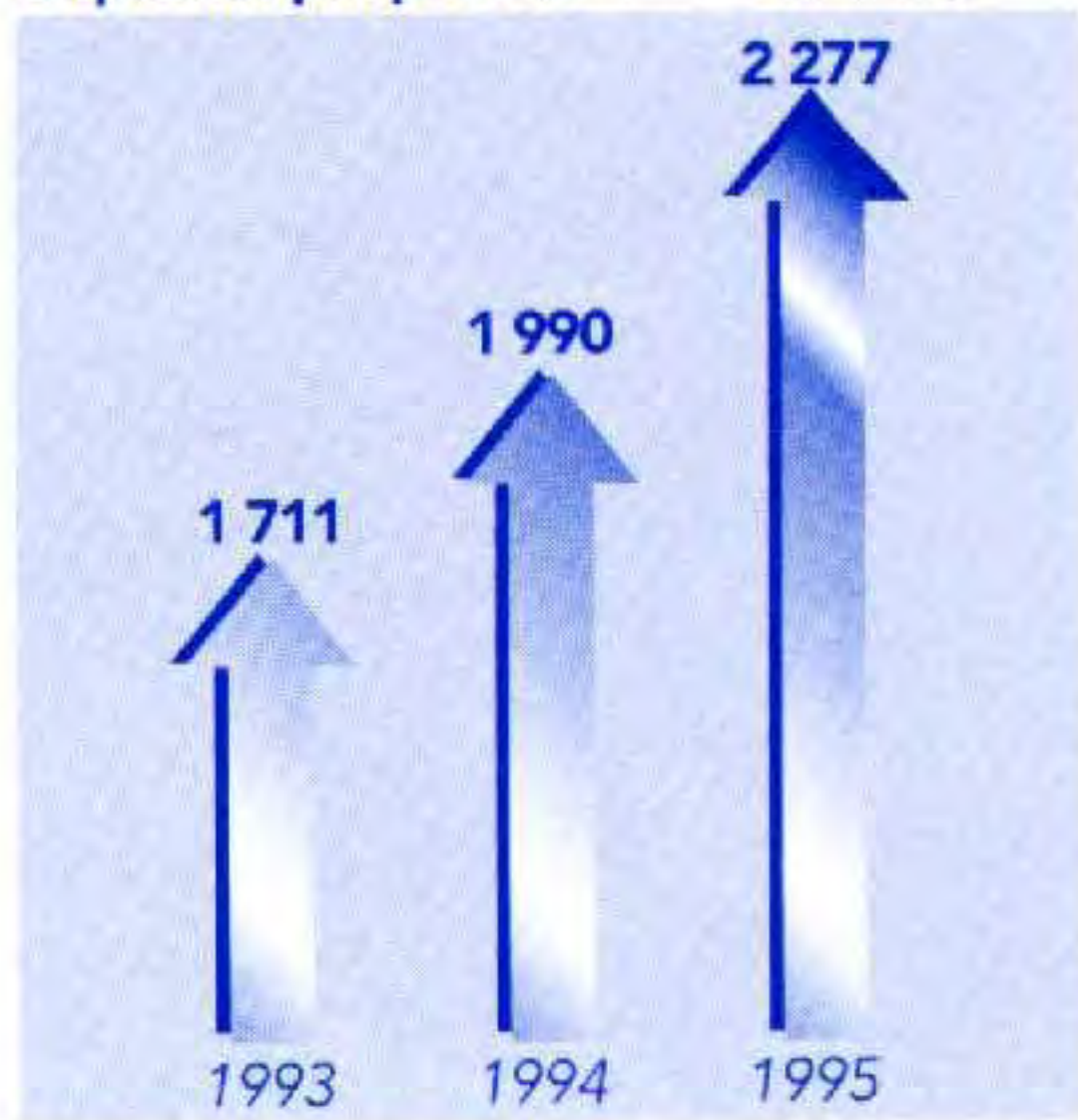
Résultat courant (en millions de francs)



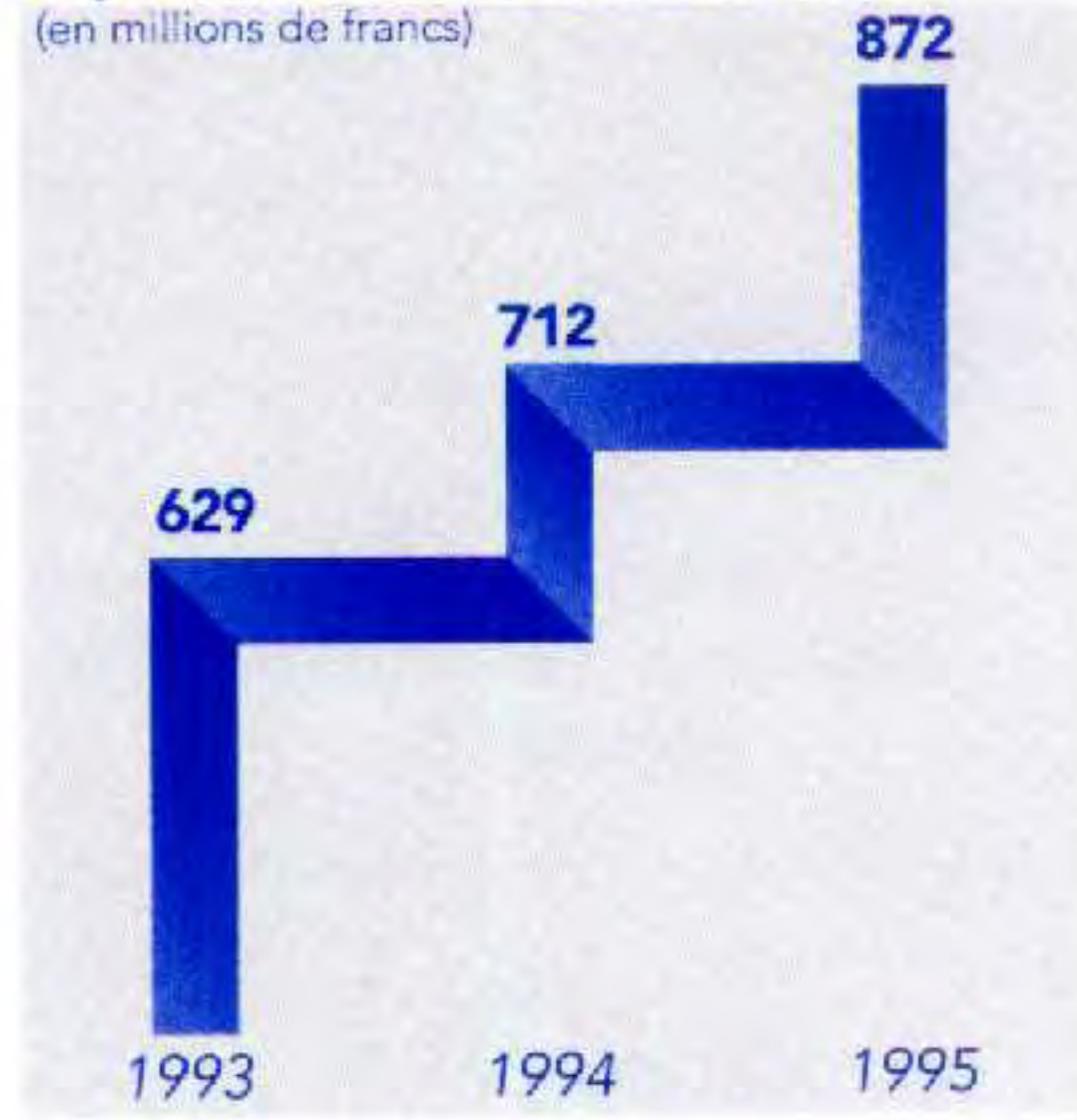
Résultat net (part du Groupe)



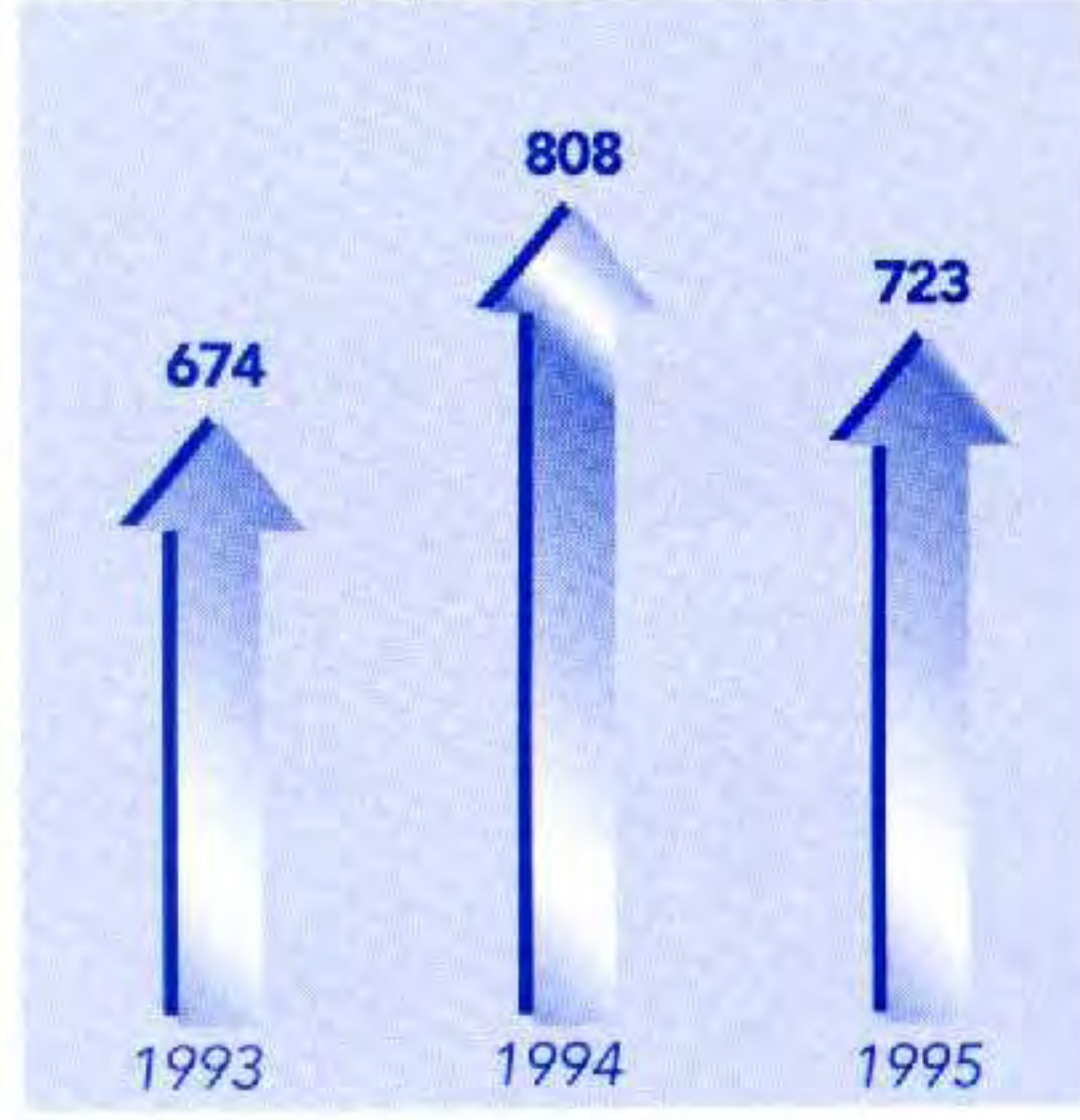
Capitaux propres (en millions de francs)



Capacité d'autofinancement



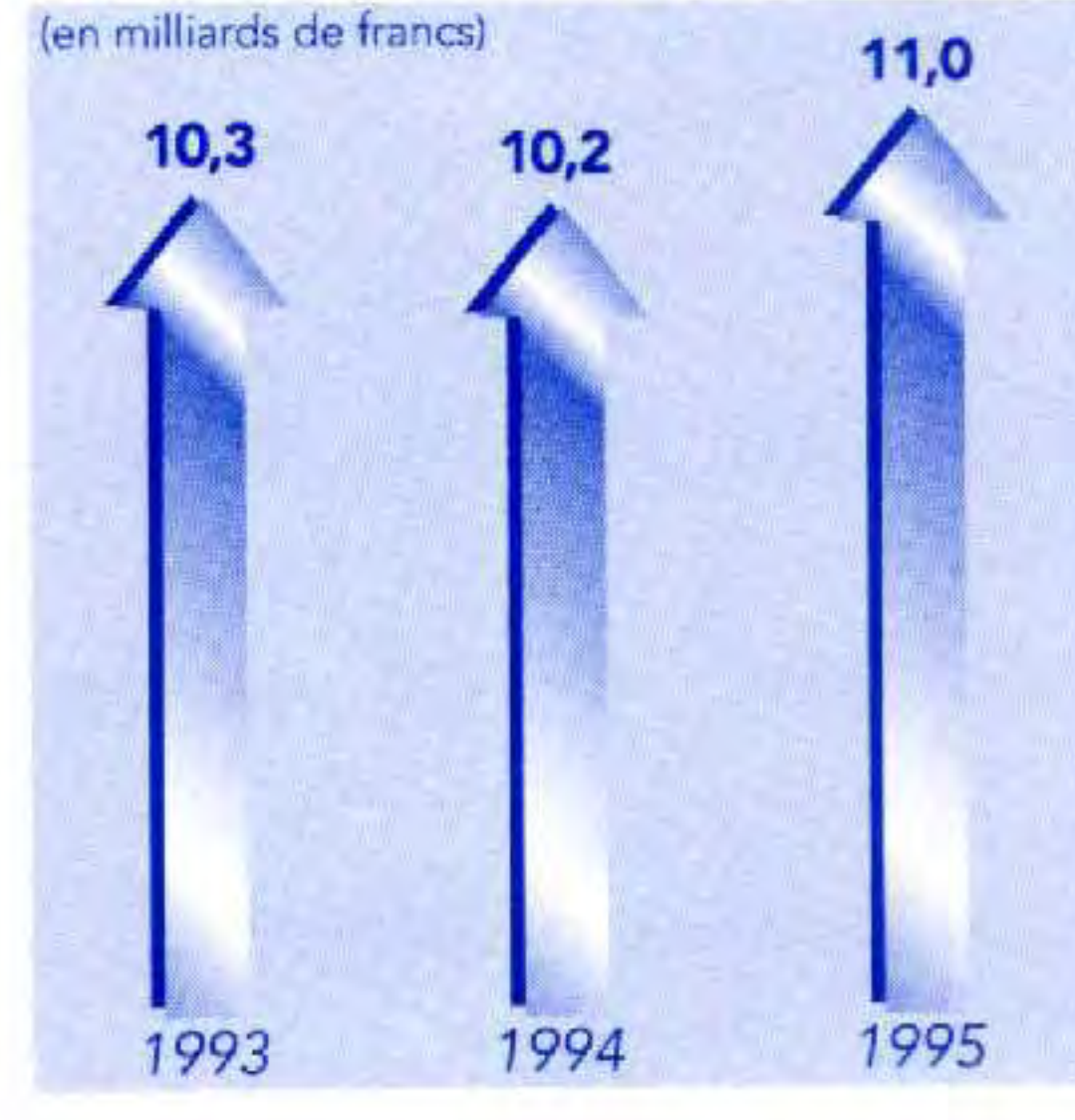
Trésorerie nette (en millions de francs)



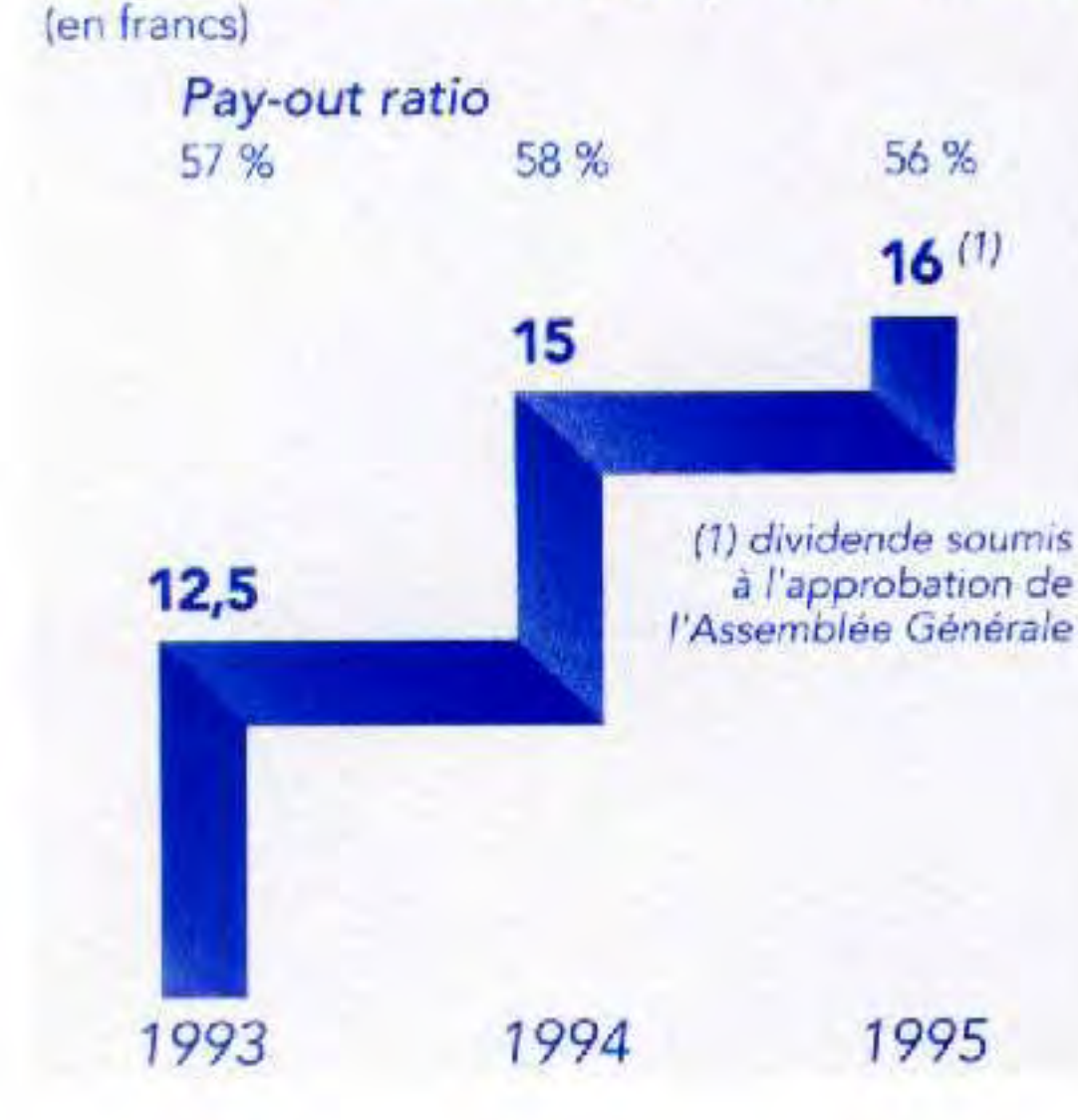
Effectifs



Capitalisation boursière (à fin déc.)



Dividende par action (hors avoir fiscal)



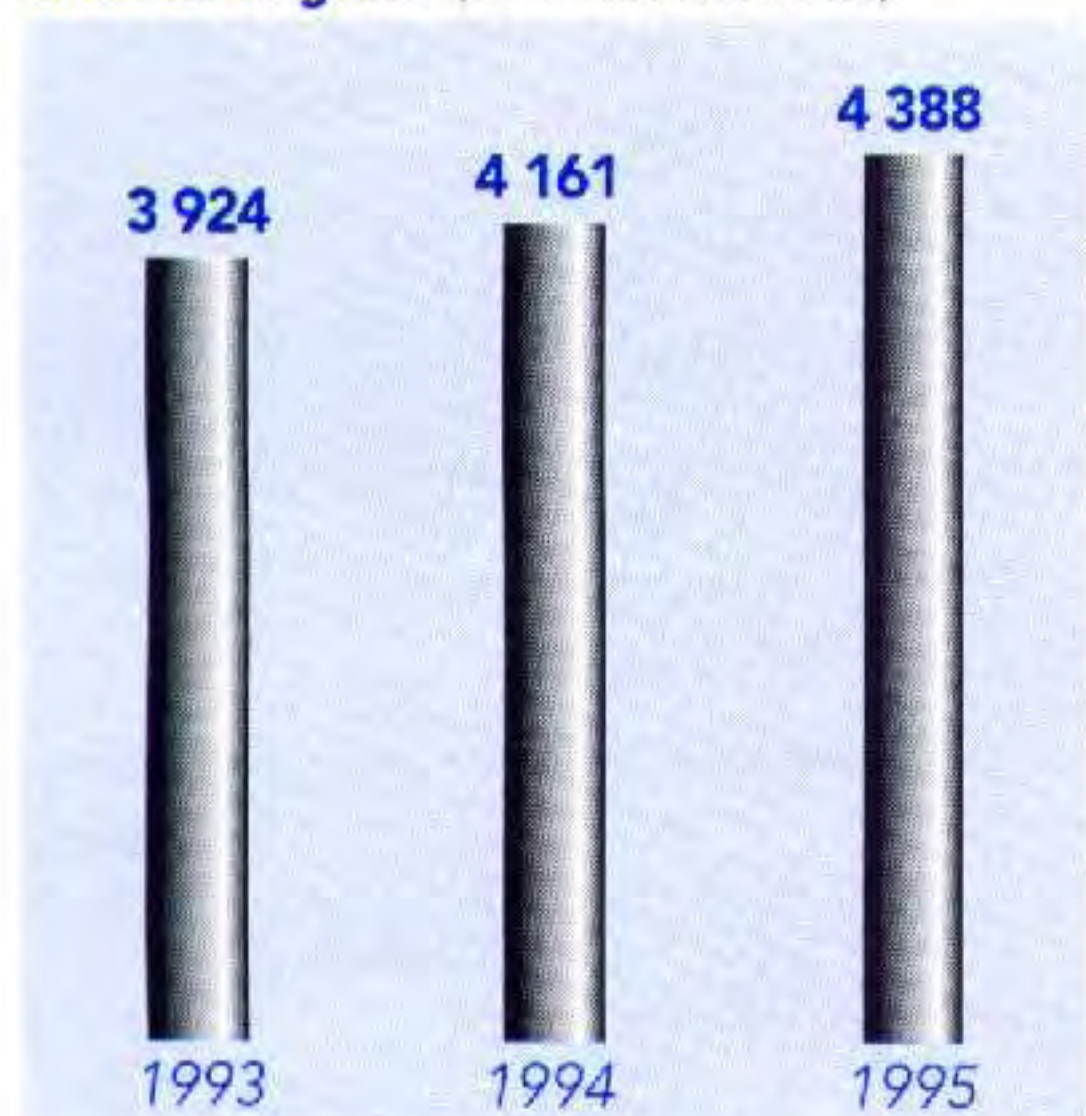
TF1 est l'une des plus grandes chaînes de télévision en Europe en termes de résultats d'audience et de revenus publicitaires. Groupe de communication diversifié, TF1 a triplé son chiffre d'affaires et multiplié par treize son résultat net depuis sa privatisation en 1987. Disposant d'une structure financière solide caractérisée par l'absence de dettes, le Groupe TF1 affiche en 1995 une trésorerie nette de 723 MF et dégage une capacité d'autofinancement de 872 MF qui lui permet de maintenir une politique de distribution de dividendes dynamique.

Part de marché d'audience

(moyenne annuelle) - source Médiamétrie

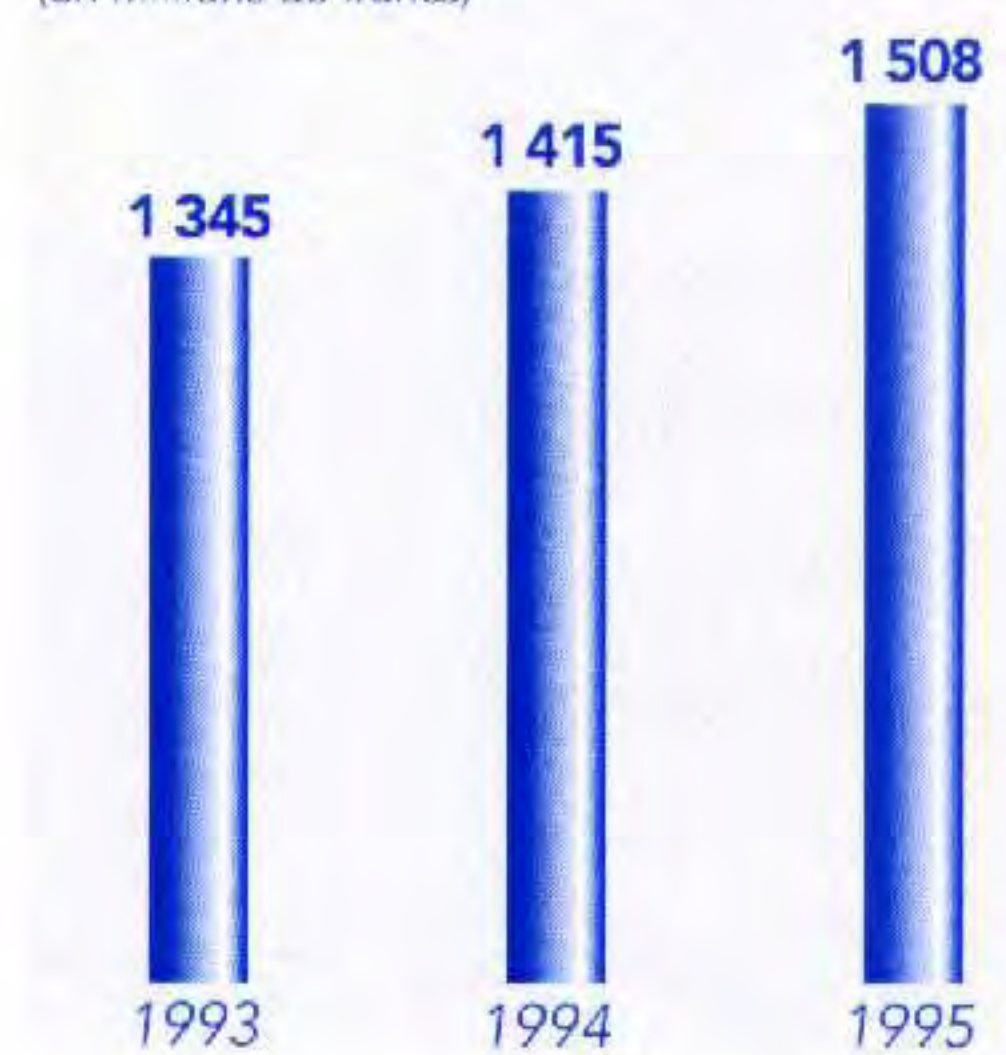


Coût de la grille (en millions de francs)



Investiss. dans la production française

(en millions de francs)



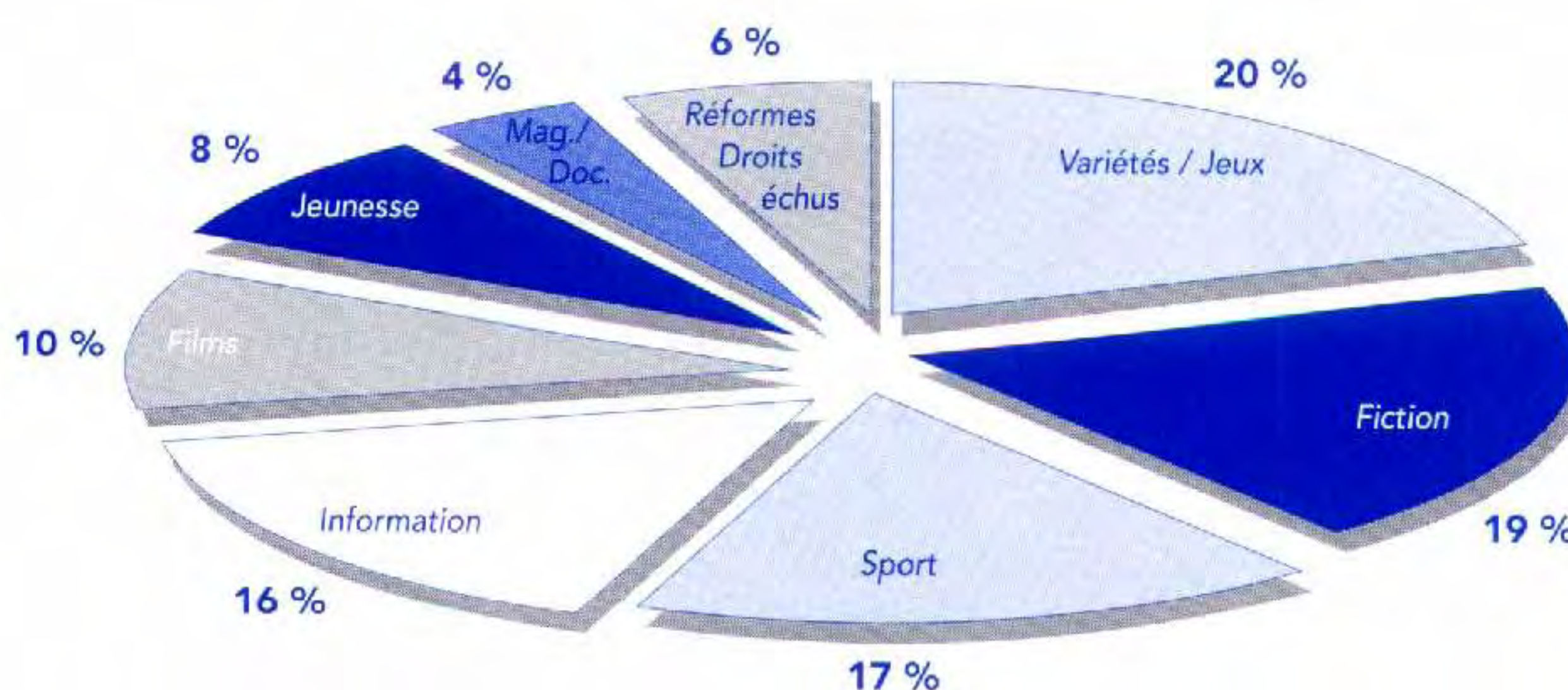
Stocks de progr. et droits de diffusion

(en millions de francs)



Ventilation du coût de grille 1995

Total = 4 388 MF



PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (EN MILLIONS DE FRANCS) | 1995 | 1994 | 1993 |
|---|----------------|----------------|----------------|
| Antenne TF1 | | | |
| Recettes de Publicité | 7 343 | 7 052 | 6 553 |
| Coût de la régie | (505) | (492) | (481) |
| RECETTES NETTES DIFFUSEUR | 6 838 | 6 560 | 6 072 |
| Prélèvements obligatoires | | | |
| Auteurs | (277) | (268) | (244) |
| CNC | (342) | (326) | (300) |
| TV5 | (9) | (9) | (9) |
| Coût de diffusion | | | |
| TDF, Satellites, Circuits | (411) | (434) | (416) |
| INA | (19) | (28) | (31) |
| Coût de la grille | (4 388) | (4 161) | (3 924) |
| MARGE BRUTE GRILLE | 1 392 | 1 334 | 1 148 |
| Recettes diversification et divers | 1 797 | 1 372 | 1 206 |
| Autres charges d'exploitation | (1 892) | (1 540) | (1 315) |
| Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises) | (365) | (380) | (247) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | 932 | 786 | 792 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 49 | 37 | (31) |
| RÉSULTAT COURANT | 981 | 823 | 761 |
| Résultat exceptionnel | 31 | 21 | (50) |
| Impôts et participation | (408) | (300) | (250) |
| RÉSULTAT NET | 604 | 544 | 461 |
| Part des minoritaires | (2) | (2) | (2) |
| RÉSULTAT NET PART DU GROUPE | 602 | 542 | 459 |

Les informations complémentaires fournies par la présentation analytique du compte de résultat consolidé ne se substituent pas aux informations fournies en annexe des comptes consolidés, mais permettent d'apprécier les deux composantes principales du Groupe TF1 :

- activités liées à la diffusion du programme TF1,
- activités liées à la diversification.

■ 1. RECETTES NETTES DIFFUSEUR

Elles sont composées des recettes nettes facturées aux annonceurs par la régie publicitaire TF1 PUBLICITE, sous déduction de ses coûts de fonctionnement.

■ 2. MARGE BRUTE GRILLE

Elle est composée de quatre éléments :

Recettes nettes diffuseurs

(voir ci-dessus)

Prélèvements obligatoires

Ces prélèvements sont basés sur tout ou partie du chiffre d'affaires publicité :

- les redevances versées aux Sociétés des Auteurs
- la contribution au Fonds de Soutien du Cinéma (CNC).

Coût de diffusion

Ce sont les coûts nécessaires à la mise en œuvre de la diffusion du programme de TF1 ainsi que les coûts d'archivage des programmes auprès de l'INA.

Coût de la grille

Ce sont les coûts internes et externes des programmes diffusés. Ces coûts

incorporent les charges relatives aux droits de diffusion échus ou réformés.

■ 3. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte d'une part, les recettes de la diversification ainsi que les recettes d'exploitation diverses et, d'autre part, les charges d'exploitation relatives aux activités de diversification ainsi que les charges d'exploitation résiduelles non comprises dans le coût de la grille. Il correspond au résultat d'exploitation du compte de résultat consolidé.

■ 4. AUTRES RÉSULTATS

Ce sont ceux du compte de résultat consolidé.

ADMINISTRATION, CONTRÔLE

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (AVRIL 1996)

■ Patrick LE LAY

Président-Directeur Général de TF1
Nommé le 17 avril 1987

■ Martin BOUYGUES

Président-Directeur Général de
Bouygues
Nommé le 1er septembre 1987

■ Corinne BOUYGUES

Directrice Générale de TF1 Publicité
Nommée le 10 juin 1993

■ Nicholas CLIVE WORMS

Associé Gérant de Worms & Cie
Nommé le 18 octobre 1991

■ CRÉDIT LYONNAIS

Représenté par **Sylvain CARNOT**,
Directeur Central du Crédit Lyonnais
Nommé le 11 avril 1991

■ Michel DERBESSE

Directeur Général de Bouygues
Nommé le 19 janvier 1994

■ Philippe MONTAGNER

Directeur Général
Télécommunications et
Développement de Bouygues
Nommé le 23 janvier 1995

■ Etienne MOUGEOTTE

Vice-Président de TF1
Nommé le 12 janvier 1991

■ Olivier POUPART-LAFARGE

Directeur Général Economie et
Finances de Bouygues
Nommé le 17 avril 1987

■ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Représentée par **Marc VIENOT**,
Président-Directeur Général de la
Société Générale
Nommé le 18 octobre 1991

■ Jean-Pierre PERNAUT

Administrateur Représentant du
Personnel
Élu le 27 mai 1994

■ Bernard AUBERT

Administrateur Représentant du
Personnel
Élu le 27 mai 1994

Commissaires aux comptes

Titulaires

■ Cabinet SALUSTRO-REYDEL

8, avenue Delcassé
75008 Paris

■ Jacques VILLARY

4, avenue Marceau
75008 Paris

Suppléants

■ Jean-Louis MULLENBACH

8, avenue Delcassé
75008 Paris

■ Julien MARIN-PACHE

4, avenue Marceau
75008 Paris



Tous les Administrateurs ont été nommés ou renouvelés, pour deux années, lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 1995, à l'exception de :
- Nicholas Clive Worms dont le mandat arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale du 11 juin 1996 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1995 et à se prononcer sur le renouvellement de son mandat.
- Bernard Aubert et Jean-Pierre Pernaut dont les mandats prendront fin lors de la proclamation des résultats de la prochaine élection, le 29 mai 1996, des Administrateurs Représentants du Personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts de la société.

PRINCIPAUX DIRIGEANTS

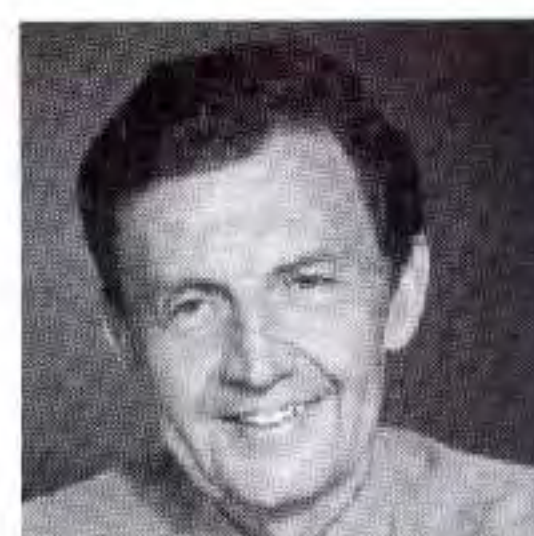
TF1

Direction Générale

- **Patrick LE LAY**
Président-Directeur Général



- **Etienne MOUGEOTTE**
Vice-Président



- **Corinne BOUYGUES**
Directrice Générale de TF1 Publicité



Antenne

- **Pascale BREUGNOT**
Directrice des Magazines et Documentaires
- **Gérard CARREYROU**
Directeur de l'Information
- **Xavier COUTURE**
Directeur de l'Antenne
- **Jean-Claude DASSIER**
Directeur des Sports et Opérations Spéciales
- **DOROTHÉE**
Directrice de la Jeunesse et des Programmes Familiaux
- **Laurent FONNET**
Secrétaire Général
- **Claude de GIVRAY**
Directeur de la Fiction
- **Gérard LOUVIN**
Directeur Variétés et Divertissements
- **Jacques MOUSSEAU**
Directeur de la Planification de l'Antenne
- **Robert NAMIAS**
Directeur de la Rédaction
- **Pascale TOUSSAINT**
Directrice de la Programmation
- **Guillaume de VERGES**
Directeur du Département Production, Cinéma, Acquisitions et Coproductions Internationales
- **Francis WILLIAUME**
Directeur Administratif et Financier de la Production

Régie Publicitaire

- **Corinne BOUYGUES**
Directrice Générale
- **Claude COHEN**
Directrice Générale
- **Catherine GRANDCOING**
Directrice du Marketing et de la Prospective des programmes
- **Martine HOLLINGER**
Directrice Commerciale
- **Jean-Bernard ICHAC**
Directeur Stratégies et Développement
- **Monique MUGLER**
Directrice Commerciale

Directions Fonctionnelles

- **Pierre MARFAING**
Directeur des Technologies et des Moyens Internes
- **Jean-Pierre MOREL**
Directeur Général Adjoint Administration-Finances
- **Jean-Pierre PAOLI**
Secrétaire Général de TF1
- **Nonce PAOLINI**
Directeur des Relations Humaines
- **Ronald BLUNDEN**
Directeur de la Communication

PRINCIPALES FILIALES OU SOUS-FILIALES

TF1 Entreprises

- **Corinne BOUYGUES**
Président-Directeur Général
- **Pierre BROSSARD**
Directeur TF1 Vidéo
- **Hubert TAIEB**
Directeur Droits Dérivés
- **Martine TOURNIER**
Directrice Télématicque

Une Musique

- **Corinne BOUYGUES**
Président-Directeur Général
- **Nadine LAIK-BLANCHARD**
Directrice Générale

Télé-Shopping

- **Corinne BOUYGUES**
Président-Directeur Général
- **Robert LENS**
Directeur Général

TF1 Éditions

- **Patrick LE LAY**
Président-Directeur Général
- **Adelaïde BARBEY**
Directrice Générale

TF1 Films Production

- **Etienne MOUGEOTTE**
Président-Directeur Général
- **Guillaume de VERGES**
Directeur Général

Protécrea

- **Pierre WIEHN**
Président-Directeur Général

Banco Production

- **Patrick LE LAY**
Président-Directeur Général
- **Pascale BREUGNOT**
Directrice Générale

Glem

- **Etienne MOUGEOTTE**
Président-Directeur Général
- **Gérard LOUVIN**
Directeur Général

Studios 107

- **Francis WILLIAUME**
Président-Directeur Général
- **Jean ADAM**
Directeur

TF1 International

- **Patrick LE LAY**
Président-Directeur Général
- **Pascal DELARUE**
Vice-Président
- **Dov ATTIA**
Directeur Général

Eurosport

SAGAS

- **Jean-Pierre MOREL**
Président-Directeur Général
- **Jean-Claude DASSIER**
Vice-Président

ESO

Gérant : SAGAS

SETS

- **Patrick LE LAY**
Président-Directeur Général
- **Jean-Claude DASSIER**
Vice-Président
- **Emmanuel FLORENT**
Directeur Général

EUROSALES

Gérant : ESO

La Chaîne Info

Gérant : TF1 représentée par
Etienne MOUGEOTTE

- **Jérôme BELLAY**
Directeur de l'Antenne

ORGANIGRAMME DU GROUPE TF1

Avril 1996

PÔLES

PRINCIPALES FILIALES

TÉLÉVISION FRANÇAISE 1

| | | |
|-----------------------------------|---------|---|
| Régie & Prestations publicitaires | 100 % | ▽ |
| Production | 99,99 % | ▽ |
| | 99,99 % | ▽ |
| | 100 % | ▽ |
| | 100 % | ▽ |
| | 60 % | ▽ |
| Plateaux | 100 % | ▽ |
| Édition Distribution | 100 % | ▽ |
| | 85 % | ▽ |
| | 99,98 % | ▽ |
| Chaînes thématiques | 34 % | ▽ |
| | 99,99 % | ▽ |
| | 31 % | ▽ |
| | 99,95 % | ▽ |
| | 24,50 % | ▽ |
| Droits audiovisuels | | |
| Société financière | 100 % | ▽ |
| Développement | 50 % | ▽ |

TF1 PUBLICITÉ

_____ 99 % ▷ TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION

TF1 FILMS PRODUCTION

BANCO PRODUCTION

PROTECREA

LUXTEL

GROUPE GLEM SA

STUDIOS 107

TF1 ENTREPRISES

_____ 99,98 % ▷ CIE INTERNATIONALE DE COMMUNICATION (CIC)

_____ 99,96 % ▷ UNE MUSIQUE

TÉLÉ-SHOPPING

TF1 ÉDITIONS

EUROSPORT

SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION ET DE GESTION DE L'AUDIOVISUEL SPORTIF (SAGAS)

_____ 49,88 % ▷ SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE TÉLÉTRANSMISSIONS SPORTIVES (SETS)

TF1 EUROPE

_____ 34 % ▷ EUROSPORT SALES ORGANISATION (ESO)

_____ 99 % ▷ EUROSALLES

TV SPORT

LA CHAÎNE INFO (LCI)

TELCARTE (MULTIVISION)

LÉGENDE DISTRIBUTION ◁ 37,27 %

TF1 INTERNATIONAL ◁ 100 %

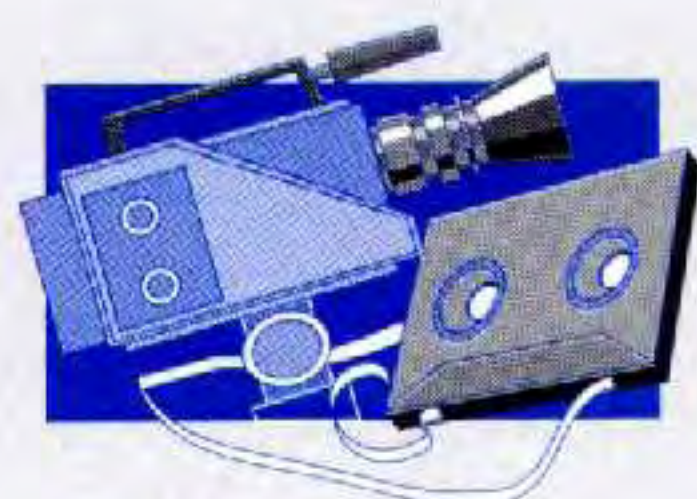
SYALIS

SOCIÉTÉ DE TÉLÉVISION EUROPÉENNE DE PROGRAMMES ET SERVICES (STEPS)

ADRESSES POSTALES DES PRINCIPALES FILIALES

| | |
|---|--|
| 1, quai du Point du Jour 92100 Boulogne, France | TF1 PUBLICITÉ TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION TF1 FILMS PRODUCTION |
| 305, avenue le Jour se Lève 92100 Boulogne, France | TF1 ENTREPRISES TF1 EDITIONS TF1 INTERNATIONAL UNE MUSIQUE |
| 3, rue de l'Arrivée 75015 Paris, France | BANCO PRODUCTION |
| 221 bis, boulevard Jean-Jaurès 92100 Boulogne, France | PROTÉCRÉA SOCIÉTÉ DE TÉLÉVISION EUROPÉENNE DE PROGRAMMES ET SERVICES (STEPS) |
| 30-32, rue Proud'hon 93210 La Plaine Saint-Denis, France | STUDIOS 107 TÉLÉ-SHOPPING |
| 33, rue Vaugelas 75015 Paris, France | LA CHAÎNE INFO |
| 105, avenue Raymond Poincaré 75016 Paris, France | GLEM |
| 54, avenue de la Voie Lactée 92100 Boulogne, France | EUROSPORT : ESO, EUROSALLES, SAGAS, SETS TV SPORT, TF1 EUROPE |
| 55, Drury Lane London WC2 B 55 Q, Royaume-Uni | MT SPOT LTD (EUROSALLES) |
| Siedlerstrasse 2 85774 Unterföhring, Allemagne | MT SPOT GMBH (EUROSALLES) |

ACTIVITÉS DU GROUPE



PRODUCTION

- TF1 Films Production (1980)
- Banco (1990)
- Protécréa (1990)
- Glem (1995)
- Studios 107 (1991)



COMMERCIALISATION

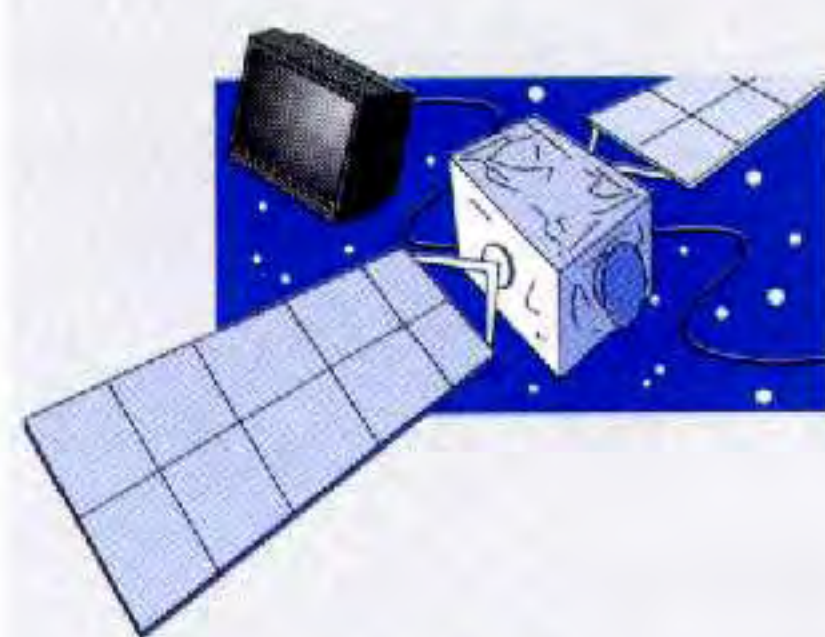
- TF1 International (1993)
- Légende Distribution (1993)

ANTENNE TF1



RÉGIE ET PRESTATIONS PUBLICITAIRES

- TF1 Publicité
- TF1 Publicité Production (1990)



DIFFUSION

- Eurosport (1991)
- La Chaîne Info (1994)
- Telcarte (1994)



ÉDITION DISTRIBUTION

- TF1 Entreprises (1989)
- Une Musique (1988)
- Télé-Shopping (1987)
- TF1 Éditions (1988)

■ ANTENNE TF1

Privatisée en 1987, TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 (TF1) est diffusée en clair, 24 heures sur 24, par voie hertzienne et couvre 99,9 % du territoire français. TF1 est la première chaîne en terme de parts de marché d'audience et de publicité. Elle offre un programme généraliste qui s'articule autour de six thèmes principaux : le cinéma, le divertissement, la fiction, l'information, la jeunesse et le sport.

■ RÉGIE ET PRESTATIONS PUBLICITAIRES

TF1 est une chaîne commerciale dont plus de 80 % du chiffre d'affaires consolidé provient de la vente d'espaces publicitaires. Son offre de programmes fédère le plus grand nombre de téléspectateurs tout en séduisant les cibles privilégiées des annonceurs.

TF1 Publicité, dans le cadre de contrats de régie, commercialise auprès des annonceurs et des agences, des espaces publicitaires qu'elle achète auprès de TF1 et de LCI.

TF1 Publicité Production réalise et produit des bandes-annonces pour l'Antenne TF1 et LCI, ainsi que des films publicitaires ou de parrainage d'émissions pour le compte d'annonceurs.

Depuis 1987, TF1 se développe dans de nouveaux métiers complémentaires de son activité de diffuseur et a mis en place des relais de croissance, organisés autour de quatre pôles : la production, la commercialisation de droits audiovisuels, l'édition et la distribution, et enfin, la diffusion de programmes thématiques (sports, information...).

■ PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Avec près de 10 milliards de francs investis depuis la privatisation, TF1 est le premier investisseur dans la production française parmi les chaînes en clair. Son cahier des charges lui impose de consacrer :

- 3 % de son chiffre d'affaires publicitaire net à la coproduction d'œuvres cinématographiques francophones. Ces investissements sont réalisés par **TF1 Films Production** qui acquiert ainsi des parts coproducteur lui donnant droit à des recettes sur les entrées en salle et des droits de diffusion destinés à TF1 et à ses filiales. Depuis 1987, TF1 Films Production a investi 1,2 milliard de francs à travers la coproduction de 130 films dont 34 ont dépassé le million d'entrées en salles.

- 15 % de son chiffre d'affaires publicitaire net à la production d'œuvres audiovisuelles francophones, dont 5 % maximum par l'intermédiaire de ses propres filiales, **Banco Production** et **Protécréa**.

Glem, qui est entrée dans le groupe en octobre 1995, produit des émissions de variété. Elle réalise également des spectacles musicaux et des pièces de théâtre.

Les **Studios 107**, installés à Saint-Denis, commercialisent leurs prestations techniques et équipements auprès de producteurs d'émissions de divertissements (variétés, jeux...), de fictions ou de téléachat. Ces installations modernes, agréées CNC, disposent de plusieurs plateaux, dont deux studios de grande taille pouvant accueillir du public.

■ COMMERCIALISATION DE DROITS AUDIOVISUELS

L'explosion des capacités de diffusion, provenant de l'utilisation des techniques numériques associées à la compression du signal, entraîne une très forte demande de programmes, donc l'émergence de nouveaux marchés pour le Groupe. S'appuyant sur l'expertise acquise au travers de ses activités de diffuseur, de producteur et de distributeur, TF1 entend se positionner comme un fournisseur de contenu au travers de deux filiales **TF1 International** (société née de la fusion de Syalis DA et de CDA) et **Légende Distribution**.

Ces filiales ont pour objet l'acquisition de droits audiovisuels pour leur commercialisation sur tous supports (TV, cinéma, vidéo ...) et tous territoires, en partenariat avec les « majors » américaines pour l'exploitation des droits en Europe. Elles détiennent un portefeuille diversifié qui totalise plus de 8 000 heures de programmes.

■ ÉDITION/DISTRIBUTION

TF1 Entreprises regroupe les activités suivantes : l'édition et la distribution de cassettes vidéo, la télématique (kiosques Minitel et téléphoniques),

l'édition électronique et l'exploitation de droits dérivés de produits diffusés à l'Antenne ou dont TF1 détient les licences.

La politique éditoriale de **TF1 Vidéo** s'articule, autour d'une part de l'édition de grands films français et étrangers, et d'autre part de l'exploitation de produits hors-film (sports, concerts, documentaires...). Sur ce dernier segment, TF1 Vidéo est leader avec une part de marché de 36 %.

Une Musique, société spécialisée à l'origine dans l'édition musicale, s'est développée rapidement dans l'édition phonographique. Elle produit également directement des artistes français, renforçant sa notoriété et son portefeuille de droits.

Télé-Shopping a été la première société de téléachat en France. Elle diffuse ses émissions sur l'Antenne de TF1, activité qui représente encore l'essentiel de son chiffre d'affaires. Aujourd'hui, dans le cadre de son expansion, elle développe son activité de vente par catalogues et commercialise en France et à l'étranger des émissions de téléachat.

Valorisant le patrimoine éditorial de la chaîne, **TF1 Éditions** développe une offre originale de livres et de guides grand public.

■ DIFFUSION

En complément du programme généraliste de l'Antenne, le groupe TF1 a créé deux chaînes thématiques à forte valeur ajoutée diffusées sur le câble et le satellite, ainsi qu'une chaîne de paiement à la séance :

Eurosport est née d'une initiative de l'Union Européenne de Radiodiffusion (U.E.R. = EUROVISION) dont 17 de ses membres ont constitué en 1987 un Consortium pour mieux exploiter les droits sportifs acquis pour les chaînes de télévision adhérentes de l'U.E.R.

En 1991, le Consortium EUROSPORT a confié à TF1 l'exploitation technico-commerciale de ce programme. Depuis 1993, les réseaux EURO-

SPORT et "The European Sport Network" (opéré par Canal+ et ESPN) se sont rapprochés pour produire et commercialiser un seul programme sportif pan-européen : EUROSPORT. Ce programme, diffusé en 12 langues, touche aujourd'hui près de 66 millions de foyers dans 43 pays. La régie publicitaire d'EUROSPORT est assurée par sa filiale EUROSALES implantée dans 6 pays européens et représentée en Asie et aux USA.

En juin 1994, TF1, s'appuyant sur son expertise rédactionnelle et technique, a lancé la première chaîne d'information en continu en France : **La Chaîne Info** (LCI). Ce programme, reçu par un million de foyers abonnés au câble et au satellite, s'est rapidement affirmé comme l'une des principales chaînes thématiques : troisième chaîne la plus regardée parmi les foyers initialisés du câble, LCI affiche une part de marché d'audience qui a doublé en une année à 3,1 % (source : Médiamétrie).

Première chaîne de « pay-per-view » en Europe, **Telcarte / Multivision** propose aux abonnés des réseaux câblés des films de cinéma et des événements exceptionnels.

■ NOUVELLES TECHNOLOGIES

TF1 détient une solide expérience dans le domaine des nouvelles technologies avec des produits comme sa Station de Travail Automatisée de la Rédaction (STAR), son serveur audiovisuel numérique, ses CD-ROM et CDI et la première expérience de « Télévision à la Carte » en Europe, opérationnelle depuis juillet 1995 à l'hôtel Latitudes de Boulogne.

Poursuivant activement ces développements, la chaîne a signé un protocole d'accord avec France Télévision, la CLT, M6 et la Lyonnaise des Eaux pour le lancement d'un bouquet numérique commun sur le satellite Eutelsat.

Enfin en 1996, TF1 se dotera d'une chaîne intégrée de production et de diffusion de télévision numérique lui permettant de réaliser les premières déclinaisons de son projet de télévision interactive appelé « Hypertélévision ».

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1996

Partie Ordinaire

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la Loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1995 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution.

Les comptes annuels de l'exercice 1995 sont présentés, comme chaque année, à la fois au niveau du Groupe TF1 (comptes consolidés) et au niveau de TELEVISION FRANCAISE 1 (société mère).

■ 1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS 1995

1-1 LE GROUPE

En 1995, alors que le cœur d'activité du Groupe - les recettes publicitaires liées à l'Antenne - progresse moins fortement qu'en 1994 notamment sous l'effet d'une conjoncture économique difficile, les filiales de diversification s'affirment comme des relais de croissance solides.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 9 140 MF en 1995, contre 8 424 MF en 1994, en progression de 8,5 %.

Les recettes publicitaires nettes progressent de 4,1 % à 7 343 MF en dépit d'un quatrième trimestre morose et des recettes de parrainage n'ayant pas bénéficié d'événements sportifs aussi porteurs qu'en 1994 (Jeux Olympiques, Coupe du Monde de

Football). Parallèlement le coût de la grille a été contenu à 4 388 MF, en progression de 5,5 %.

Les activités de diversification progressent de 31 % à 1 797 MF, contre 1 372 MF et représentent désormais près de 20 % du chiffre d'affaires.

Tout en confirmant sa place de chaîne préférée des français, TF1 a poursuivi son développement avec :

- une forte croissance des activités d'Édition / Distribution qui ont contribué pour plus de 1 milliard de francs au chiffre d'affaires consolidé,
- le grand succès du film « Un Indien dans la Ville », avec plus de 8 millions d'entrées en salles, 1 million de cassettes vidéo vendues en France et une distribution internationale dans plus de cinquante pays,
- la montée en puissance des activités de négoce de droits audiovisuels sous l'égide de TF1 INTERNATIONAL,
- la prise de participation de 60 % dans le groupe GLEM.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 932 MF en 1995 contre 786 MF en 1994, soit une croissance de 18,5 %.

Le résultat financier consolidé est de 49 MF en 1995 contre 37 MF en 1994.

Le résultat exceptionnel consolidé, principalement composé de reprises sur provisions, s'élève à 31 MF en 1995 contre 20 MF en 1994.

Le résultat net consolidé, part du Groupe, est de 602 MF contre 542 MF en 1994, en progression de 11,1 %.

En 1995, la contribution des sociétés du Groupe au chiffre d'affaires et au résultat net consolidés est la suivante :

CONTRIBUTIONS AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ *

| (EN MF) | 1995 | 1994 | 1993 |
|-------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| TF1 SA | 7 409 | 7 110 | 6 614 |
| dont publicité | 7 343 | 7 052 | 6 553 |
| ÉDITION / DISTRIBUTION | 1 001 | 866 | 832 |
| TF1 Entreprises | 484 | 400 | 380 |
| CIC | - | 5 | 7 |
| Télé-Shopping | 315 | 281 | 301 |
| Une Musique | 172 | 154 | 123 |
| TF1 Éditions | 28 | 21 | 20 |
| TF1 Boutiques | 2 | 5 | 1 |
| EUROSPORT | 264 | 220 | 169 |
| ESO | 147 | 121 | 143 |
| TV Sport | 37 | 33 | 26 |
| Eurosales | 80 | 66 | - |
| LCI | 119 | 27 | - |
| PRODUCTION | 141 | 121 | 81 |
| TF1 Films Production | 67 | 48 | 48 |
| Banco | 10 | 41 | 18 |
| Protécra | 64 | 32 | 15 |
| STUDIOS 107 | 24 | 18 | 20 |
| DROITS AUDIOVISUELS | 143 | 12 | - |
| TF1 International | 143 | 12 | - |
| Légende Distribution | - | - | - |
| AUTRES | 39 | 50 | 43 |
| TF1 Publicité (divers) | 6 | 5 | 13 |
| TF1 Publicité Production | 33 | 45 | 30 |
| TOTAL | 9 140 | 8 424 | 7 759 |

* Le chiffre d'affaires consolidé présenté dans ce tableau indique l'ensemble des produits d'exploitation (comptes 70 à 75) et tient compte des retraitements intra-groupe.

CONTRIBUTIONS AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ *

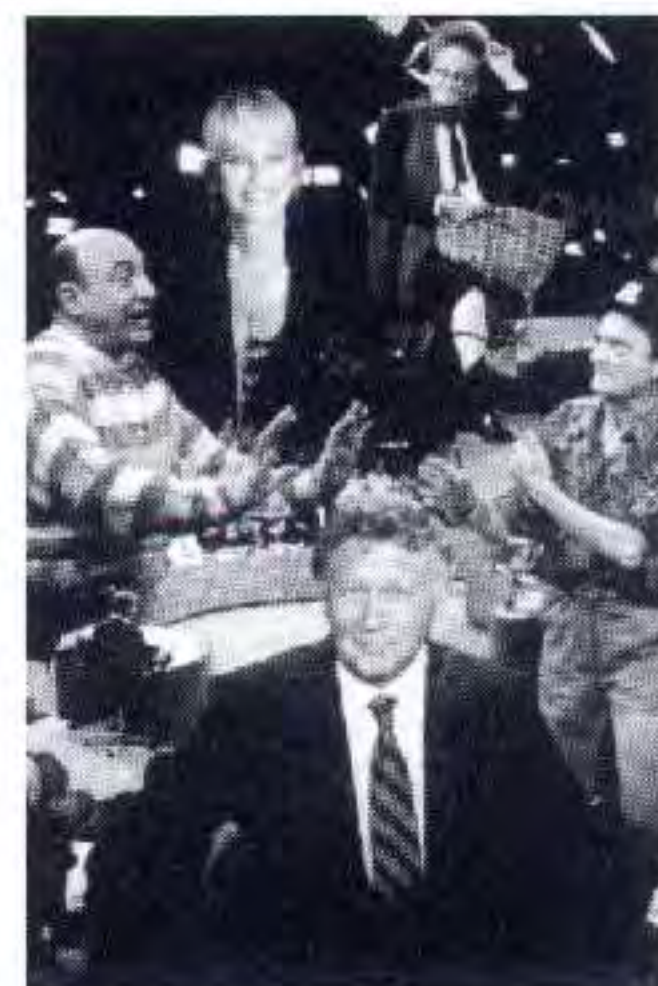
| (EN MF) | 1995 | 1994 | 1993 |
|-------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| TF1 SA | 609 | 609 | 413 |
| EDITION / DISTRIBUTION | 78 | 32 | 45 |
| TF1 Entreprises | 55 | 24 | 27 |
| CIC | - | 1 | 1 |
| Télé-Shopping | 14 | 10 | 10 |
| Une Musique | 10 | 7 | 6 |
| TF1 Éditions | (2) | - | 1 |
| TF1 Boutiques | 1 | (10) | - |
| EUROSPORT | (9) | (17) | (29) |
| ESO | (17) | (27) | (38) |
| TV Sport | - | (3) | (11) |
| Eurosales | (1) | 1 | - |
| TF1 Europe | 8 | 12 | 20 |
| Eurosport GmbH | 1 | - | - |
| LCI ** | (123) | (117) | - |
| PRODUCTION | (4) | 15 | 10 |
| TF1 Films Production | (18) | 6 | 2 |
| Banco | - | 3 | 1 |
| Protécra | 14 | 6 | 7 |
| STUDIOS 107 | (2) | (2) | - |
| DROITS AUDIOVISUELS | 28 | 1 | - |
| TF1 International | 30 | 2 | - |
| Légende Distribution | (1) | (1) | - |
| Parmentier | (1) | - | - |
| AUTRES | 25 | 21 | 20 |
| TF1 Publicité | 4 | 9 | - |
| TF1 Publicité Production | - | 1 | 1 |
| Syalis SA | 21 | 11 | 17 |
| La Réservée | - | - | 2 |
| TOTAL | 602 | 542 | 459 |

* La différence avec les résultats sociaux provient essentiellement du retraitement, dans les comptes consolidés, des amortissements dérogatoires, des provisions et de l'impôt différé.

** LCI étant une société en commandite simple, le gain d'impôt correspondant (respectivement 45 MF en 1995 et 39 MF en 1994) apparaît dans le résultat de TF1 SA.

L'ANTENNE

En 1995, TF1 a rassemblé 37,3 % de l'ensemble des individus de 4 ans et plus, et 38,6 % des cibles privilégiées des annonceurs (ménagères de moins de 50 ans et 15-34 ans). Loin devant les autres chaînes, TF1 place 90 émissions dans le palmarès des 100 meilleures audiences de l'année.



Le service public présente pour sa part deux situations très différentes :

- France 2 recule : 23,8 % de part de marché sur l'ensemble des individus (- 1 point par rapport à l'année 94),
- France 3 progresse : 17,6 % de part de marché en 95 (+ 2 points en un an) avec néanmoins une faiblesse sur la cible des ménagères de moins de 50 ans (13,8 % de part de marché).

M6 voit sa position stabilisée depuis près de 3 ans : 11,5 % de l'audience générale, consolidant ainsi sa vocation de chaîne de complément.

Canal+, malgré un nombre d'abonnés en hausse, accuse depuis 4 ans une baisse légère mais chronique de son audience (4,4 % de part de marché en 95).

Parallèlement, il faut noter le développement de la part « des autres chaînes », dont La Cinquième et Arte, qui s'établit en 1995 à près de 5 % de l'audience générale de la télévision.

Plus que les années précédentes, TF1 relève quotidiennement le défi de rassembler très largement le plus grand nombre de téléspectateurs tout en étant très performant sur les cibles privilégiées des annonceurs.

Chaque soir, TF1 fait face à la programmation du service public : France 2 et France 3 se répartissant les populations « jeunes » et « moins jeunes », TF1 se retrouve toujours en concurrence frontale avec une des deux chaînes. Pour préserver sa puissance tout en atteignant les cibles jeunes, TF1 doit diffuser des programmes dont la force intrinsèque est largement supérieure à celle des programmes concurrents.

TF1 a ainsi obtenu 90 des 100 meilleures audiences de première partie de soirée en 1995 :

- 36 des 41 fictions,
- les 22 films de ce palmarès,
- 12 émissions d'information sur 15,
- 10 des 12 émissions de divertissement,
- les 7 retransmissions sportives de ce palmarès,
- les 3 soirées de « télé médiatrice ».

En 1996, face à un environnement de plus en plus contraignant, marqué par :

- la nécessité de séduire les jeunes tout en restant leader sur l'ensemble des téléspectateurs,
- l'entente entre les deux chaînes publiques pour une programmation « en tenaille » entraînant une concurrence anormale,
- une réglementation française plus contraignante que celle des autres pays européens qui rend plus difficile la mise en place d'une programmation répondant aux attentes des téléspectateurs toujours plus exigeants,
- un comportement du public que toutes les études font apparaître comme étant plus volatile,

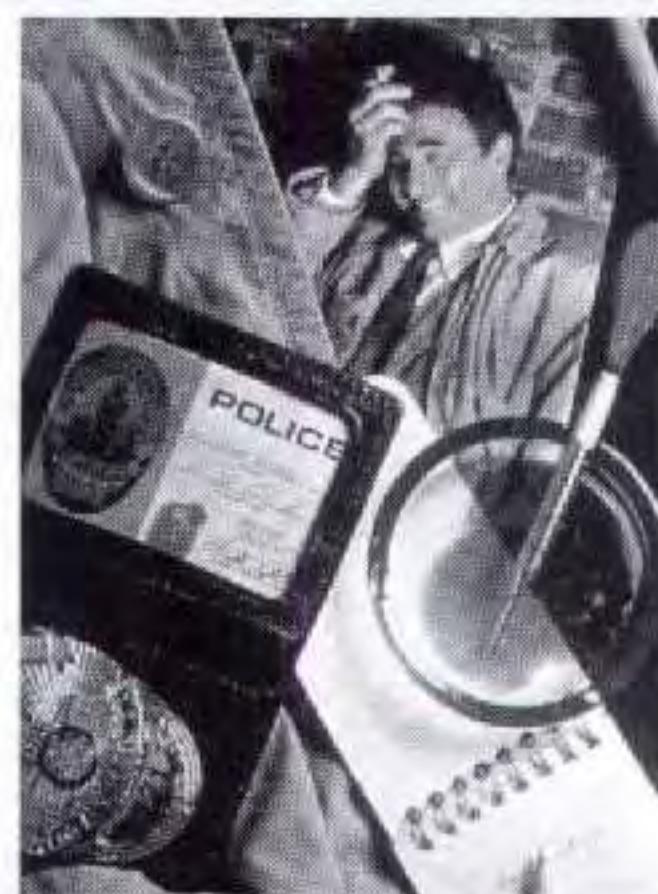
TF1 maintient son objectif prioritaire : rester LA chaîne de tous les français, qui saura les informer, les distraire, les faire vibrer ... en un mot partager leur vie quotidienne.

LA RÉGIE PUBLICITAIRE

En 1995, les recettes publicitaires brutes de TF1 ont atteint 10,9 Milliards de Francs (source SECODIP). Avec 815 MF supplémentaires par rapport à 1994, TF1 est toujours la chaîne qui contribue le plus à l'augmentation des investissements publicitaires de la Télévision. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il se situe dans un contexte économique difficile.

TF1 recueille plus de la moitié des recettes publicitaires brutes avec 52,5 % de part de marché. Le retrait constaté de 1,8 point par rapport à 1994 est à relativiser. En effet, l'analyse détaillée du marché permet de mettre en évidence une part de marché pour TF1 plus proche de 54 % - 55 % :

- la croissance du secteur « disque, vidéo et télématique » a plutôt bénéficié à M6. Notons que ce secteur bénéficie de conditions tarifaires très particulières, qui ne sont pas prises en compte par SECODIP.



Les recettes réelles sont donc sensiblement inférieures. Sur les autres secteurs, en particulier sur les secteurs fortement investisseurs en Télévision, la part de marché de TF1 s'établit à près de 54 %.

- l'analyse de la part de marché de France Télévision doit être modulée. L'augmentation considérable de la durée de publicité (+ 25 %, permise par la modification du cahier des charges - Août 1994), supérieure à la croissance des recettes (+ 18,3 %), témoigne, en effet, de la politique systématique de prix anormalement faibles.
- les difficultés occasionnées par la programmation de l'avant première partie de soirée (19h-20h) ont pénalisé les investissements sur la chaîne. Sur l'ensemble des autres tranches horaires, la part de marché moyenne de TF1 atteint 55,3 %.

Notre meilleur baromètre reste la confiance de nos clients. Ainsi, les 12 premiers annonceurs, représentant près de 35 % des investissements publicitaires en Télévision, consacrent 57,7 % de leur budget à TF1, un niveau qui reste stable par rapport à l'an dernier.

LES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

En 1995, le Groupe TF1 enregistre un fort développement de ses quatre pôles de diversification : l'édition et la distribution, la production et les studios, les chaînes thématiques ainsi que l'acquisition et l'exploitation de droits audiovisuels.

N.B. : l'activité des filiales de TF1 est analysée ci-après à partir des chiffres d'affaires sociaux (comptes de classe 70 uniquement) présentés dans le tableau « Filiales et Participations » de l'annexe des comptes sociaux, et non à partir de leur contribution au chiffre d'affaires consolidé.

L'Édition / Distribution

Premier pôle de diversification du groupe avec un chiffre d'affaires d'1 milliard de francs, le secteur de l'Édition / Distribution développe les synergies liées à l'Antenne.

TF1 ENTREPRISES

Avec quatre activités distinctes (l'édition et la distribution de cassettes vidéo sous la marque TF1 VIDEO, la télématique, l'édition électronique et l'exploitation de droits dérivés de l'Antenne), TF1 ENTREPRISES réalise en 1995 un chiffre d'affaires de 498 MF en croissance de 21 %.

TF1 VIDEO affiche une croissance de 37 % de son chiffre d'affaires à 365 MF, principalement grâce au succès de la cassette vidéo « Un Indien dans la Ville » vendue à plus d'1 million d'exemplaires.

L'activité Droits Dérivés se développe fortement avec des marques phares comme USHUAÏA et SPIROU. Multipliées par trois sur l'exercice, les redevances générées par l'ensemble des licences s'élèvent à 22 MF.

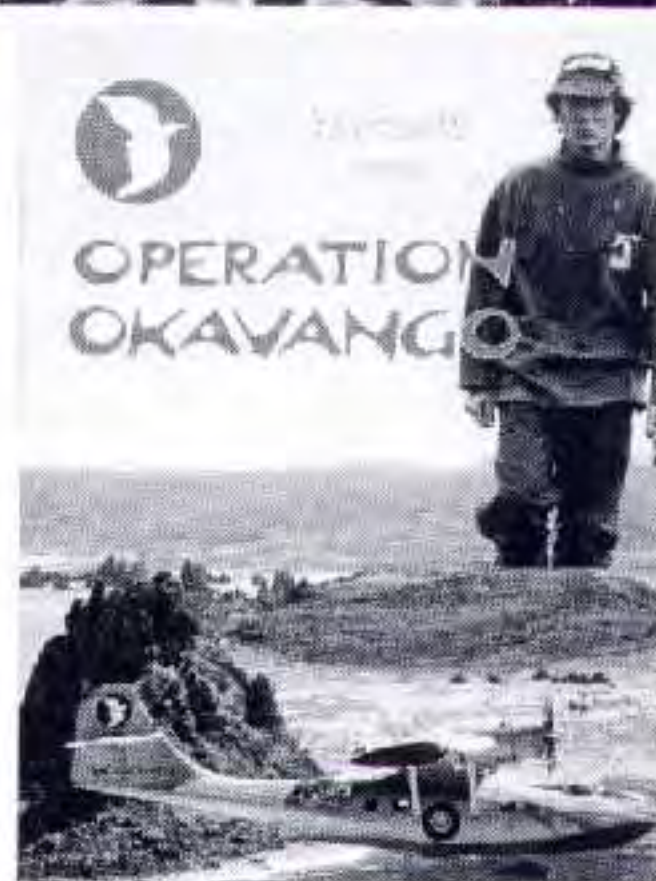
UNE MUSIQUE

UNE MUSIQUE affiche une progression de 12 % de son chiffre d'affaires à 172 MF, dans un marché en croissance de 4,5 %. Le grand succès de l'album « Indiens - Sacred Spirit », vendu à plus de 1,2 million d'exemplaires, est le fruit d'une synergie remarquable entre l'Antenne, la régie publicitaire de TF1 et UNE MUSIQUE.

65 nouvelles références ont été éditées cette année. Sur les 6 millions d'unités vendues, UNE MUSIQUE s'est vue attribuer 2 disques de platine et 12 disques d'or.

TELE-SHOPPING

Dans un environnement économique marqué par le ralentissement de la consommation, TELESHOPPING a connu une progression de tous ses vecteurs de ventes (émissions, catalogue, vente d'émissions). Le chiffre d'affaires s'élève à 318 MF en progression de 11,5 %.



TF1 EDITIONS

En 1995, TF1 EDITIONS a publié 39 nouveautés, dont 4 sous la marque « Editions du Levant ». Parmi les satisfactions de l'année, on peut noter : « Mandarom », « L'Enfant des Neiges » et « Mike Brant ».

La production

Depuis sa privatisation, TF1 a investi près de 10 milliards de francs dans la production française. En 1995, ces investissements se sont élevés à 1 508 MF, dont 442 MF au travers de ses trois filiales TF1 FILMS PRODUCTION, BANCO et PROTECREA.

TF1 FILMS PRODUCTION

En 1995, TF1 FILMS PRODUCTION a consacré 189 MF dans la co-production et l'achat de droits de diffusion de 13 films long métrage. Sur les 10 films français ayant réalisé plus de 1 million d'entrées France, 6 ont été coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION. Parmi les plus grands succès en salle de l'année, il faut noter « Un Indien dans la Ville », « Les Anges Gardiens », « Gazon Maudit », « Elisa », « Les Trois Frères », « Nelly et Mr Arnaud »... Les films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION ont attiré plus de 25 millions de spectateurs, soit 55 % du public des films français en 1995.

BANCO PRODUCTION et PROTECREA

Les deux sociétés ont produit en 1995 près d'une vingtaine de fictions et plus de 80 magazines, documentaires et émissions livrés à TF1 et à d'autres chaînes.

BANCO PRODUCTION a livré à TF1 des séries telles que « Une famille formidable » ou le feuilleton de la rentrée « Sandra, princesse rebelle ».

PROTECREA a livré à TF1 plusieurs épisodes des séries « Rocca » et « Moulin », les émissions « 52 sur la Une » et « Ushuaïa », ainsi que « Opération Okavango », la nouvelle émission avec Nicolas Hulot.

GLEM

TF1 a acquis, en octobre 1995, 60 % du GROUPE GLEM SA, société ayant pour activité principale la production télévisée de divertissements.

Créateur de « Sacrée Soirée », l'un des plus grands succès de l'histoire de la télévision, GLEM produit pour TF1 les émissions « Intervilles », « Sans aucun doute », « Les années tubes », « Si on chantait », « Disney parade » et « L'or à l'appel ».

La société réalise également des pièces de théâtre et des spectacles musicaux comme « Les années Twist », qui ont attiré près de 250 000 spectateurs cette année aux « Folies Bergères ».

Les chaînes thématiques

EUROSPORT

66 millions de foyers européens reçoivent la chaîne dans 43 pays, soit plus d'un foyer sur trois en Europe. Le lancement de quatre nouvelles versions au début de l'année 1996 porte à 12 le nombre de langues diffusées : 90 % des téléspectateurs peuvent désormais regarder les programmes d'EUROSPORT dans leur langue.

Le chiffre d'affaires de l'année 1995 s'élève à 552 MF (+17 %) et provient :

- des recettes publicitaires qui progressent malgré l'absence d'événements exceptionnels,
- des redevances câble / satellite en forte croissance, en particulier grâce à la signature de contrats de distribution en Grande-Bretagne, en Europe Centrale et de l'Est et dans le bassin méditerranéen.

LA CHAÎNE INFO (LCI)

Après deux ans d'existence, LCI bénéficie d'une forte identité grâce à son positionnement unique dans le paysage audiovisuel français sur le segment de l'information en continu. Reçue par plus d'1 million de foyers abonnés au câble et au satellite, LCI est particulièrement appréciée pour la fiabilité et la rapidité de son information, ainsi que pour la modernité de son concept.



Pour sa première année d'activité complète, LCI enregistre un chiffre d'affaires de 137 MF qui provient des recettes du câble et du satellite, des prestations de services à TF1 et de la publicité.

TELCARTE / MULTIVISION

Première chaîne de « pay-per-view » en Europe détenue à 24,5 % par TF1, MULTIVISION propose des films de cinéma et des événements exceptionnels (tournois de tennis de Wimbledon et de l'US Open) sous forme de paiement à la consommation à 250 000 foyers des réseaux câblés de la Lyonnaise Communications et de France Télécom.

Pour sa première année d'activité complète MULTIVISION enregistre un chiffre d'affaires de 5,6 MF.

La commercialisation de droits audiovisuels

TF1 INTERNATIONAL

(auparavant SYALIS DROITS AUDIOVISUELS)

TF1 INTERNATIONAL est issue de la fusion / absorption de SYALIS DA par CDA SA en décembre 1995. Cette société, acquise en 1995 par SYALIS SA, dispose d'un catalogue de 77 films long métrage. L'activité de la société a par ailleurs été élargie, au 1er janvier 1995, au département Distribution Internationale en charge de la commercialisation des droits du catalogue TF1, auparavant localisé au sein de TF1 ENTREPRISES.

Le chiffre d'affaires de TF1 INTERNATIONAL s'élève à 221 MF en 1995 intégrant les très bons résultats du film « Un Indien dans la Ville », distribué dans plus de 50 pays.

En 1995, TF1 INTERNATIONAL a privilégié les acquisitions de longs métrages, qui représentent près des trois quarts des investissements (soit 93 MF hors CDA), avec notamment « Casino » de Martin Scorsese, avec Robert De Niro et Sharon Stone. La société dispose d'un catalogue diversifié, totalisant plus de 8 000 heures de programmes.

Avec pour objectif prioritaire le développement des ventes à l'étranger, TF1 INTERNATIONAL prévoit environ 180 MF d'investissements en 1996.

LEGENDE DISTRIBUTION

LEGENDE DISTRIBUTION, qui détenait déjà les droits du film « Basketball Diaries » (avec Leonardo Di Caprio), a acquis en 1995 les droits du film américain « Eddie » avec Whopie Goldberg.

1-2 LA SOCIÉTÉ MÈRE TF1 SA

TF1 a réalisé en 1995 un chiffre d'affaires de 6 897 MF, en hausse de 4,3 %, réparti entre les opérations de la régie publicitaire pour 6 838 MF, et les recettes diverses pour 59 MF.

Le coût des programmes s'élève à 4 388 MF en 1995, contre 4 161 MF en 1994, soit une progression de 5,5 %.

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à 555 MF contre 576 MF en 1994.

1-3 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice 1995 ne sont pas significatifs.

1-4 FAITS MARQUANTS OU LITIGES

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été entièrement provisionnés dans leurs comptes. A la connaissance de la société et du groupe, il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, la situation financière, le patrimoine de la société et du Groupe.

■ 2. PERSPECTIVES 1996

En 1996, les instituts spécialisés IP et IPSOS prévoient une croissance des investissements publicitaires en télévision de respectivement 6 % et 7 %, supérieure au pluri-média. Cependant, au delà de leur caractère saisonnier ces recettes publicitaires pourront aussi être influencées par l'environnement économique.

Par ailleurs, TF1 poursuivra son développement autour des axes majeurs suivants :

- réaffirmer sa place de première chaîne généraliste, proche des téléspectateurs, afin de mieux encore répondre à leurs attentes,
- élargir son patrimoine en capitalisant sur son savoir-faire dans la maîtrise du contenu et en multipliant ses partenariats avec de grands producteurs,
- multiplier l'exploitation des droits dérivés de l'Antenne, en renforçant les synergies entre les filiales du Groupe,
- développer une offre de programmes et de services interactifs en numérique (voir paragraphe 4-4 «Événements survenus depuis la clôture de l'exercice»).

■ 3. POINT SOCIAL

3-1 EFFECTIF

L'effectif permanent du Groupe TF1 au 31 décembre 1995 était de 1 995 collaborateurs répartis de la manière suivante : 1 238 personnes chez TF1 SA, 228 chez TF1 PUBLICITE, 117 chez TF1 ENTREPRISES, 130 chez LCI, 147 chez EUROSPORT et 135 dans les autres filiales.

La répartition globale est de 875 cadres, 320 journalistes, 641 agents de maîtrise et 159 employés et ouvriers.

| | 31.12.95 | 31.12.94 | 31.12.93 |
|--------------|--------------|--------------|--------------|
| TF1 SA | 1 238 | 1 187 | 1 194 |
| Filiales | 757 | 676 | 474 |
| TOTAL | 1 995 | 1 863 | 1 668 |

3-2 POLITIQUE SALARIALE ET PARTICIPATION ET ÉPARGNE DES SALARIÉS

TF1 a poursuivi en 1995 une politique salariale dynamique.

La participation des salariés s'élève à 28 MF, contre 24 MF en 1994.

A fin décembre 1995, le nouveau Plan d'Épargne Entreprise proposé en décembre 1992 totalisait 1 118 adhérents. L'abondement versé par TF1 et ses filiales a été de 19 MF sur l'exercice.

3-3 FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELATIONS ÉCOLES

Le Groupe a dispensé plus de 30 000 heures de formation à travers 1 605 stages répartis dans ses différentes structures.

TF1 a par ailleurs poursuivi sa politique volontariste de relations écoles en accueillant notamment plus de 300 stagiaires en 1995.

3-4 OBJECTIFS 1996

Pour l'exercice à venir, les efforts porteront principalement sur :

- la recherche, l'intégration et l'évolution des collaborateurs par un recrutement plus ciblé et une détection renforcée en interne.
- le développement des pratiques managériales par de nouvelles démarches participatives et de nouveaux modules de formation.

■ 4. FILIALES ET PARTICIPATIONS

4-1 SOUSCRIPTIONS ET CESSIONS AU COURS DE L'EXERCICE 1995

- Dans le cadre des augmentations de capital des sociétés suivantes, TF1 a intégralement souscrit :
 - 100 000 actions de la société BANCO PRODUCTION (capital porté à 13 MF),
 - 96 000 actions de la société TF1 FILMS PRODUCTION (capital porté à 17 MF),
 - 107 000 actions de la société STUDIOS 107 (capital porté à 12 MF),
 - 380 000 actions de la société TF1 EUROPE (capital porté à 21 MF),
 - 285 000 actions de la société LCI (capital porté à 30 MF).
- TF1 a acquis, en octobre 1995, 60 % du capital de la société GROUPE GLEM SA, au capital de 250 000 F.

4-2 CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS AU COURS DE L'EXERCICE 1995

- Constitution de Sociétés Anonymes SYALIS SPOPS, SYALIS MDS et SYALIS VARIETES, chacune au capital de 250 000 F, dans lesquelles la société SYALIS, détenue elle-même à 99,76 % par TF1, détient 99,76 % du capital.

4-3 AUTRES ÉVÉNEMENTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE 1995

- En octobre 1995, SYALIS a acquis 100 % du capital de la COMPAGNIE DE DROITS AUDIOVISUELS - CDA, société anonyme au capital de 250 000 F (et indirectement de ses filiales PARMENTIER PRODUCTIONS et ARC PARTICIPATIONS, cette dernière société ayant été liquidée au 29/12/95).

Une opération de fusion / absorption de la société TF1 INTERNATIONAL (anciennement SYALIS DA) par la société COMPAGNIE DE DROITS AUDIOVISUELS a été réalisée le

29/12/1995 et la société TF1 INTERNATIONAL (SYALIS DA) dissoute de fait à cette même date. Par ailleurs, à l'issue de cette opération de fusion / absorption, la société COMPAGNIE DE DROITS AUDIOVISUELS a pris la dénomination sociale de TF1 INTERNATIONAL.

- TF1 FILMS PRODUCTION a acquis, en juillet 1995, 100 % du capital de la société ICE FILMS, redénommée LES FILMS DU JOUR.
- Une opération de fusion / absorption de la société LES FILMS DU JOUR (ICE FILMS) par TF1 FILMS PRODUCTION, dans le cadre de la procédure de fusion simplifiée d'une filiale détenue à 100 %, a été réalisée le 07/12/1995 et la société LES FILMS DU JOUR (ICE FILMS) dissoute de fait à cette même date.

4-4 ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

- Constitution le 22 janvier 1996, de la société anonyme « Société d'Exploitation de Réseau de Diffusion » au capital de 252 000 F, détenu à part égale, soit 33,33 %, entre TF1, Canal + et Métropole Télévision.
- Constitution le 15 janvier 1996, de la société à responsabilité limitée « Société de Télévision Européenne de Programmes et Services - STEPS » au capital de 50 000 F, détenu à 50 % par TF1, 25 % par France 2 et 25 % par France 3.
- A l'issue de sa séance plénière du 26 mars 1996, et conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} février 1994, décision du CSA de renouveler à TF1, hors appel à candidature et pour une durée de 5 ans, l'autorisation d'utiliser les fréquences qui lui ont été attribuées dans le cadre de la Décision d'utilisation de fréquences N° 87-26 du 4 avril 1987.
- Signature le 11 avril 1996 d'un protocole d'accord avec France Télévision, la CLT, M6 et la Lyonnaise des Eaux, au terme duquel TF1 prendra 25 % du capital d'une société à constituer, visant l'exploitation et la commerciali-

sation d'une offre de programmes et services numériques par satellite. Le projet représente un engagement financier total de 2,5 MdF au cours des cinq prochaines années.

■ 5. CAPITAL

5-1 LE TITRE

1995 a vu la stagnation du marché boursier : l'élection présidentielle, des attaques sur le franc, les incertitudes sur la politique économique et budgétaire de la France et enfin les troubles sociaux de décembre ont contenu les principaux indices boursiers de la place. Le SBF 120 termine l'année 1995 en léger recul de 0,2 %.

Cotée à 525 F le 29 décembre 1995, l'action TF1 affiche une performance annuelle de 8,4 %. Le titre est resté liquide avec une moyenne d'échange quotidien d'environ 29 000 titres. L'action TF1 a offert un rendement avant impôt de 17,6 % (avoir fiscal compris) par rapport à son cours d'introduction de 165 F le 24 juillet 1987.

Les performances du titre TF1 sur le marché boursier sont la résultante de fondamentaux bien perçus et d'une politique de distribution dynamique de dividendes (plus de 50 % du résultat net consolidé).

5-2 ACHAT EN BOURSE

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de l'autorisation annuelle qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale du 14 juin 1994, en vue de régulariser le marché boursier des actions TF1. TF1 a cependant acquis des titres sur le marché dans le cadre du plan d'option d'achat d'actions décrit dans le paragraphe 5-5.

5-3 MONTANT / CATÉGORIE DE TITRES

Le capital de TELEVISION FRANÇAISE 1 est de 210 000 000 F, entièrement libéré, divisé en 21 000 000 actions de 10 Francs nominal chacune. Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

5-4 GESTION DES TITRES

TF1, en tant que société émettrice, assure seule la gestion de son service titres et de son service financier.

5-5 ACTIONNARIAT

A la connaissance du Conseil, la structure de l'actionnariat au 31 décembre 1995 avait évolué comme suit :

| | 31.12.95 | 31.12.94 | 23.02.94* |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Bouygues | 39,0 % | 37,5 % | 34,0 % |
| Société Générale | 6,0 % | 6,0 % | 6,0 % |
| Groupe WORMS & Cie | 1,5 % | 1,5 % | 1,5 % |
| Crédit Lyonnais | 0,3 % | 0,3 % | 2,1 % |
| François Dalle | - | - | - |
| TOTAL actionnaires agissant de concert | 46,8 % | 45,3 % | 43,6 % |
| Personnel | 1,9 % | 1,6 % | 1,7 % |
| Public | 51,3 % | 53,1 % | 54,7 % |
| TOTAL | 100 % | 100 % | 100 % |

* Avis SBF N° 94-600

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1995 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscriptions ou d'achat d'actions de la société au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article 208.4 de la loi du 24 juillet 1966.

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 1995, usant de cette autorisation a décidé de consentir à 40 bénéficiaires des options d'achat d'actions leur permettant d'acquérir un nombre total de 170 500 actions, soit 0,81 % du capital social, au prix de souscription de 481 F, correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant le 10 octobre 1995. A cette fin, et au 15 mars 1996, TF1 a acheté sur le marché 51 758 actions (soit 0,25 % du capital social) et continuera ces achats d'actions dans la limite du nombre autorisé précité, en fonction des opportunités offertes par le marché. Les options pourraient être levées à partir du 10 octobre 1996. Ce plan expire le 10 octobre 2002.

6. AFFECTATION ET RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 (société mère)

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice 1995 et après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 832 025 960,79 F, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 554 940 703,55 F et du Report à Nouveau de l'exercice précédent de 277 085 257,24 F, de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation à la Réserve Générale 250 000 000,00 F
- Distribution d'un dividende de 336 000 000,00 F (soit un dividende net de 16F par action de 10F valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal de 8 F)
- Affectation du solde au Report à Nouveau 246 025 960,79 F

Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 1^{er} juillet 1996.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1992, 1993 et 1994, ont été respectivement de 10 F, 12,5 F et 15 F net par action ; les avoirs fiscaux correspondants ont été de 5 F, 6,25 F et 7,50 F.

7. RÉSOLUTIONS

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 1995 et sur les conventions relevant des articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons, pour la partie ordinaire de l'Assemblée :

- d'approuver les comptes de l'exercice 1995, l'affectation et la répartition des résultats et les conventions et opérations visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- de donner quitus de sa gestion au Conseil,
- de prendre acte de la présentation des comptes consolidés,
- de renouveler, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Nicholas CLIVE WORMS, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée,
- Les mandats des Administrateurs Représentants du Personnel de Messieurs Bernard AUBERT et Jean-Pierre PERNAUT prendront fin lors de la proclamation des résultats des votes des collèges électoraux ayant abouti à la nouvelle désignation, le 29 mai 1996, des Administrateurs Représentants du Personnel. Lors de cette assemblée, les actionnaires seront informés et devront prendre acte des noms des Administrateurs Représentants du Personnels élus à ces fonctions pour deux années.
- de renouveler l'autorisation, qui n'a pas été utilisée, que vous aviez donnée par votre Assemblée du 12 juin 1995, permettant à votre Société d'acheter en Bourse ses propres actions en vue de régulariser leur marché. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10 % du capital social. Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 600 F par action et le prix minimum de vente 300 F par action.
- de ratifier le transfert du siège social de la société et modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ

Au cours des cinq derniers exercices

| | 1995 | 1994 | 1993 | 1992 | 1991 |
|--|----------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| a) Capital social* | 210 000 000 | 210 000 000 | 210 000 000 | 210 000 000 | 210 000 000 |
| b) Nombre d'actions émises | 21 000 000 | 21 000 000 | 21 000 000 | 21 000 000 | 21 000 000 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES * | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 6 897 135 313 | 6 610 557 695 | 6 131 932 600 | 5 834 944 678 | 5 178 682 786 |
| b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions | 924 940 975 | 1 148 746 840 | 854 259 386 | 740 943 288 | 545 608 419 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 259 827 667 | 258 530 966 | 195 393 635 | 140 824 240 | 167 840 066 |
| d) Participation des salariés | 18 454 777 | 16 739 328 | 12 832 718 | 5 210 079 | 10 138 529 |
| e) Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions | 554 940 703 | 576 361 987 | 407 748 161 | 464 623 097 | 290 171 585 |
| f) Montant des bénéfices distribués | 336 000 000 ⁽¹⁾ | 315 000 000 | 262 500 000 | 210 000 000 | 168 000 000 |
| III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS PAR ACTION * | | | | | |
| a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 30,79 | 41,59 | 30,76 | 28,32 | 17,50 |
| b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 26,42 | 27,44 | 19,42 | 22,12 | 13,81 |
| c) Dividende versé | 16,00 ⁽¹⁾ | 15,00 | 12,50 | 10,00 | 8,00 |
| IV - PERSONNEL | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 1 238 | 1 187 | 1 194 | 1 176 | 1 192 |
| b) Montant de la masse salariale * | 579 333 946 | 530 607 926 | 497 997 349 | 524 941 319 | 570 324 356 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux* | 260 523 733 | 231 316 495 | 221 477 938 | 217 430 643 | 216 151 921 |

* en Francs

(1) Dividendes soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1995

■ 1. RAPPORT GÉNÉRAL SUR LES COMPTES ANNUELS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1995, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TF1, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et aux détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 11 avril 1996

SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO
Jean-Pierre CROUZET

Jacques VILLARY

■ 2. RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société TF1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1995, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 11 avril 1996

SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO
Jean-Pierre CROUZET

Jacques VILLARY

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 1995

Sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi.

■ 1. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISÉE

AVEC LA SOCIÉTÉ
TF1 INTERNATIONAL
(anciennement dénommée
Syalis Droits Audiovisuels)

Aux termes d'un contrat de mandat, antérieurement conclu entre TF1 et TF1 ENTREPRISES, et depuis le 1^{er} janvier 1995 entre TF1 et TF1 INTERNATIONAL, cette dernière commercialise les droits de diffusion acquis par TF1 et non utilisés totalement ou partiellement, moyennant une rémunération de 35 % du prix de vente obtenu, en contrepartie de ses frais de commercialisation. En application de ce contrat TF1 INTERNATIONAL a facturé à TF1 un montant de 68 millions de francs, au titre de l'exercice 1995.

Administrateur concerné :
Monsieur Patrick LE LAY.

■ 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

AVEC LA SOCIÉTÉ
TF1 PUBLICITÉ

TF1 et TF1 PUBLICITÉ exercent leurs relations, depuis le 1^{er} janvier 1989, dans le cadre de deux contrats :

- Un contrat de régie, aux termes duquel TF1 PUBLICITÉ est chargée de rechercher, à titre exclusif, toute publicité destinée à être diffusée sur le réseau de diffusion de TF1. TF1 PUBLICITÉ supporte seule les frais de prospection engagés, et à ce titre, bénéficie sur ses achats d'espaces à la chaîne, d'une remise pour commission de régie déterminée en fonction du tarif brut négocié avant déduction des commissions d'agences de publicité, soit 504,8 millions de francs au titre de l'exercice 1995.
- Un contrat de mandat, aux termes duquel les coûts de certains services fonctionnels et de certaines dépenses nécessaires, notamment à la promotion de l'Antenne, sont répartis entre les deux sociétés. En application de ce contrat de mandat, TF1 a facturé à TF1 PUBLICITÉ, un montant de 104,7 millions de francs, au titre de l'exercice 1995.

Administrateurs concernés : Madame Corinne BOUYGUES, Messieurs Patrick LE LAY et Etienne MOUGEOTTE.

AVEC LA SOCIÉTÉ
TF1 ENTREPRISES

TF1 et TF1 ENTREPRISES exercent notamment leurs relations, depuis le 2 octobre 1989, dans le cadre d'un contrat de location-gérance, aux termes duquel TF1 ENTREPRISES exploite les droits de toute nature (diffusion, vidéo, télématique) concédés à TF1 dans le cadre des contrats de coproduction, moyennant une redevance égale à 5 % des sommes perçues. En application de ce contrat, TF1 a facturé à TF1 ENTREPRISES une redevance de location-gérance d'un montant de 5,3 millions de francs, au titre de l'exercice 1995.

Administrateurs concernés : Madame Corinne BOUYGUES, Messieurs Patrick LE LAY et Etienne MOUGEOTTE.

AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES

Aux termes d'une convention d'assistance en matière de gestion administrative, financière, juridique et de direction générale, en date du 21 octobre 1992, conclue entre les sociétés TF1 et BOUYGUES, cette dernière a facturé en 1995 à votre société une somme de 40,8 millions de francs, représentant 0,45 % du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1.

Administrateurs concernés : Messieurs Martin BOUYGUES, Michel DERBESSE, Patrick LE LAY, Olivier POUPART-LAFARGE et Philippe MONTAGNER (depuis le 12 juin 1995).

Paris, le 11 avril 1996

SALUSTRO REYDEL
Edouard SALUSTRO
Jean-Pierre CROUZET

Jacques VILLARY

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

De l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 1996

Partie ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve, ainsi que les comptes annuels de l'exercice 1995 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Rapport spécial des Commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, approuve lesdites conventions et opérations.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation des résultats)

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles après impôts de 832 025 960,79 F, compte-tenu du bénéfice net de l'exercice de 554 940 703,55 F et du Report à Nouveau de l'exercice précédent de 277 085 257,24 F, approuve l'affectation et la répartition suivantes, proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation à la Réserve Générale : 250 000 000,00 F
- Distribution d'un dividende de 336 000 000,00 F (soit un dividende net de 16 F par action de 10 F valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal de 8 F)
- Affectation du solde au Report à Nouveau : 246 025 960,79 F

Le dividende sera mis en paiement à compter du 1er juillet 1996.

L'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1992, 1993 et 1994, ont été respectivement de 10 F, 12,50 F et 15 F net par action, les avoirs fiscaux correspondants ayant été de 5 F, 6,25 F et 7,50 F.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Présentation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes consolidés, au 31 décembre 1995, lui ont été présentés et que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle pour deux années, le mandat d'Administrateur de Nicholas CLIVE-WORMS, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

SIXIÈME RÉSOLUTION

(Constatation de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des noms des Administrateurs Représentants du Personnel élus par les collèges électoraux le 29 mai 1996 et communiqués par le Président du Conseil avant la lecture de la présente résolution, prend acte de leur élection et de leur désignation en qualité d'Administrateurs Représentants du Personnel.

La durée des fonctions des Administrateurs Représentants du Personnel est de deux années et prendra fin lors de la prochaine proclamation des résultats de l'élection des Administrateurs Représentants du Personnel, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation d'achat en Bourse pour régulariser le marché)

L'Assemblée Générale, en application de l'article 217-2 de la Loi n°66-537 du 24 juillet 1966, modifié par la Loi n°81-1162 du 30 décembre 1981, autorise la Société à acheter en Bourse ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital social, en vue de régulariser leur marché dans les conditions fixées par la loi. Le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 600 F par action et le prix minimum de vente 300 F par action. La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois, à compter de ce jour.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention du Conseil d'Administration d'utiliser, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, tout ou partie des actions acquises pour consentir des options d'achat d'actions à des salariés ou à des dirigeants de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

HUITIÈME RÉSOLUTION

(Ratification du transfert du siège social et modification corrélative du premier alinéa de l'article 4 des statuts)

L'Assemblée Générale ratifie le transfert du siège social de la société décidé par le Conseil d'Administration du 23 janvier 1996 à l'adresse suivante :

33, rue Vaugelas à Paris
(15^{ème} arrondissement)

et décide que ce transfert prend effet à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée Générale ratifie la modification corrélative du premier alinéa de l'article 4 des statuts.